



Revue de Presse



Revue de Presse du 22 au 26 mai 2017.

Un rapport juge les instances médicales de la fonction publique éclatées et mal pilotées

Les corps d'inspection qui ont rédigé ce rapport publié cette semaine préconisent de mettre en place un pilotage *“stratégique au niveau central pour les trois fonctions publiques”*.

Fragmentées, inefficaces et mal pilotées : c'est le portrait que dressent les corps d'inspection des instances médicales de la fonction publique. *“Le dispositif [...], complexe, apparaît générateur de lourdeurs et de délais”*, estiment dans un rapport rendu public le 18 mai les inspections générales des Affaires sociales (Igas), de l'administration (IGA), des finances (IGF) et celle de l'Administration de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (IGAENR).

Ce rapport fait suite au lancement, en août 2016, par l'ancien Premier ministre Manuel Valls, d'une mission d'évaluation des instances médicales du secteur public, chargées de donner des avis sur les questions médicales concernant les agents et de traiter les dossiers liés aux trois fonctions publiques. Ces instances sont réparties entre des comités médicaux (CM), consultés sur l'attribution des congés de longue maladie ou l'aménagement des conditions de travail, et les commissions de réforme (CR), qui donnent un avis sur l'imputabilité au service d'un accident mais interviennent aussi à la suite des décisions desdits comités médicaux.

Fragmentation

Le dispositif, *“peu connu, se révèle d'une grande fragmentation d'autant qu'il ne se lit pas selon les lignes de partage verticales qui ordonnent chacune des trois fonctions publiques”*, pointent les corps d'inspection. La gestion des instances médicales est en effet dispersée entre les administrations centrales d'État, les opérateurs de l'État, les instances médicales départementales (pour les services déconcentrés) et pour la fonction publique territoriale, soit par les collectivités elles-mêmes ou les centres de gestion.

Des instances spécifiques sont aussi mises en place pour certains corps de fonctionnaires tels que les policiers, les magistrats, les médecins hospitaliers, les militaires... Une dispersion encore renforcée par le cloisonnement du dispositif entre les sujets couverts par le secret médical et les questions de gestion administrative et statutaire, qui *“alourdit la prise en charge de chaque acteur, qui suit son propre objectif sans tenir compte des autres”*.

“Du fait de cette diversité, le dispositif n'est pas suivi [et] il n'est pas possible de mesurer le rythme d'évolution du nombre de dossiers déposés devant l'ensemble des instances”, soulignent les corps d'inspection, évaluant malgré tout à 275 000 le nombre de dossiers traités par les CM en 2015 et à 85 000 ceux traités par les CR.

Défaut de pilotage

Bien plus que cet éparpillement, c'est le pilotage *"quasi inexistant"* des instances médicales qui est mis en cause par les corps d'inspection. Historiquement, l'appréciation de la situation médico-statutaire des fonctionnaires était confiée au ministère de la Santé, celui-ci disposant, en effet, dans ses directions départementales de médecins inspecteurs de santé publique. Une situation caduque depuis la création des directions départementales interministérielle et de la cohésion sociale, les DDCS.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) *"aurait pu en tant que direction des ressources humaines de l'État prendre cette compétence mais elle n'est pas construite pour exercer une gestion au quotidien de dossier individuels et ne dispose pas d'un réseau"*, précise le rapport.

Face à un *"défaut évident de pilotage"* ayant laissé les agents *"à leurs propres initiatives"*, les corps d'inspection préconisent de mettre en place un pilotage *"stratégique au niveau central pour les trois fonctions publiques"* et ce, selon deux modalités. Soit *via* la création d'une commission ou d'un comité de pilotage des réformes *"qui pourrait prendre la forme d'une structure légère de mission ou de projet"* dont les compétences pourraient, à terme, être réintégrées dans les administrations ou pérennisées. Soit par la création d'un opérateur, *"service à compétence nationale, interlocuteur permanent des administrations des trois fonctions publiques"*. Cette dernière piste *"présente l'avantage de la cohérence et d'une véritable prise en charge d'une question importante et permanente de la GRH des trois fonctions publiques"*, appuie le rapport.

Tutelle de la DGAFP ?

Quant à la tutelle de ces possibles organisations, le rapport préconise un double rattachement auprès du secrétaire général des affaires sociales et du directeur de la DGAFP ou un rattachement *"direct et unique"* à la DGAFP. La deuxième option envisagée *"offre l'avantage d'un pilotage unique donc responsabilisé et d'un interlocuteur clair pour tous les acteurs d'un système complexe"*, estiment les inspecteurs. Toutefois, ajoutent-ils, *"il convient de noter que le décret (du 22 décembre 2016 renforçant le rôle de la DGAFP) n'évoque pas les instances médicales, ce qui ne semble pas témoigner d'une appétence à la reprise de ces fonctions"*.

L'occasion aussi pour les auteurs du rapport d'affirmer que la DGAFP *"connaît peu les aspects concrets de gestion"*, notamment dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, à la différence de la direction générale des collectivités locales (DGCL) et de la direction générale de l'offre de soins (DGOS), mais aussi d'appeler au relais de ce pilotage au niveau local *"par une animation de réseau interfonctions publiques"* et grâce notamment aux plates-formes régionales de ressources humaines (PFRH).

Bastien SCORDIA

Darmanin doit déjà déminer le terrain avec les fonctionnaires

Le nouveau ministre de l'Action et des Comptes publics s'engage à rencontrer chaque fédération de fonctionnaires la semaine prochaine pour rassurer sur ses intentions à l'égard des agents publics, "qui sont l'ossature de la République", a-t-il assuré.

Le rendez-vous sera individuel et interviendra dès la semaine prochaine, le ministre de l'Action et des Comptes publics s'y engage. Face à l'émotion suscitée par la disparition d'un portefeuille officiel dédié aux fonctionnaires, Gérald Darmanin qui devrait être, d'après les décrets d'attributions à paraître, en charge du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Modernisation de l'État, veut rassurer les syndicats.

Rien de mieux alors que de faire savoir par communiqué que le nouveau ministre a bel et bien l'intention de *"protéger les agents de l'État, qui sont l'ossature de la République"*. *"Chaque Français le sait, les agents du service public de l'État, des collectivités locales et de la fonction publique hospitalière sont le cœur de l'action publique"*, écrit ainsi Gérald Darmanin.

Trouver le bon ton

Et pour ceux qui en doutaient, il précise que *"les ambitions de modernisation, d'économies et de transformation des collectivités publiques, nécessaires à la préservation de nos équilibres et à la qualité de nos administrations, se feront en dialogue permanent avec les agents"*.

Le premier test aura donc lieu la semaine prochaine, ces rendez-vous bilatéraux devant permettre de *"commencer à dialoguer sur les objectifs fixés par le Premier ministre"*, selon le communiqué de Gérald Darmanin. Il faudra trouver le bon ton, tant les syndicats se sont émus ces dernières heures du rapprochement opéré entre "action" et "comptes publics". L'ex-ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu est d'ailleurs montée au créneau, dénonçant le 18 mai, dans une interview à *Acteurs publics*, un *"signe négatif"* qui *"donne l'impression que la fonction publique devient une variable d'ajustement budgétaire"*.

Darmanin, une droite dure

Et ce d'autant plus que Gérald Darmanin est *"issu d'une droite dite dure, qui voulait supprimer plusieurs centaines de milliers de postes d'agents publics"*, rappelle l'ancienne ministre socialiste. Laquelle attend désormais qu'Emmanuel Macron explique *"où et quand"* il supprimera 120 000 postes de fonctionnaires.

Pour sa part, Johan Theuret, président de l'Association des DRH des grandes collectivités, s'étonne que *"les aspects de réforme liés au management, à la gestion des RH ne soient pas plus clairement identifiés à l'heure où de grands chantiers attendent la fonction publique"*. *"Nous avons besoin d'un interlocuteur clairement identifié pour fluidifier les échanges et le dialogue social"*, déclare-t-il à *Acteurs publics*.

Mauvais souvenir de la RGPP

“Même Nicolas Sarkozy n'avait pas franchi un tel cap !” s'est insurgée la CGT (premier syndicat chez les fonctionnaires). *“En effaçant ainsi la fonction publique, en la rattachant à un département ministériel qui en fera avant tout une variable budgétaire et en y nommant une personnalité fortement ancrée à droite”,* Emmanuel Macron et son Premier ministre, Édouard Philippe, *“indiquent clairement leur volonté de poursuivre et d'amplifier les nocives politiques d'austérité”*, estime le syndicat.

À Force ouvrière (troisième syndicat), l'Union interfédérale des agents de la fonction publique (UIAFP-FO) dénonce aussi une *“vision purement comptable et budgétaire”* et demande *“un ministère à part entière”*.

L'Unsa (quatrième) évoque *“un mauvais signal donné aux agents”* qui *“renvoie à un passé”,* celui de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), qui *“avait réduit la politique fonction publique à une gestion mécanique par les seuls coûts”*. *“Mais où est passée la fonction publique ?”* s'interroge aussi la CFDT (deuxième), qui dit attendre *“une réponse rapide à ses interrogations, qui concernent plus de 5 millions de fonctionnaires et agents publics”*.

Soazig LE NEVE

Tensions et tractations sur le portage de la réforme de l'État

S'il n'y avait que sourires et échange d'amabilités jeudi matin, lorsque Jean-Vincent Placé a remis les clés de la Réforme de l'État à Gérald Darmanin le temps d'une brève quoiqu'amicale passation de pouvoirs, les tractions tendues s'intensifient en coulisses. L'enjeu : l'avenir du stratégique secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) qui, depuis cinq ans, se définit comme la cheville ouvrière de la réforme de l'État, en charge de penser et de mettre en œuvre la politique de modernisation de l'action publique dans ses dimensions tout à la fois numérique, RH ou de simplification administrative.

Quid de l'avenir du SGMAP avec l'avènement d'un ministère de l'Action et des Comptes publics couvrant le budget, les comptes publics, la réforme de l'État et la fonction publique, qu'assumera Gérald Darmanin ? Un grand flou demeure et les appréciations, voire les appétits, divergent. Au point que le SGMAP pourrait être scindé. Jusqu'alors, il était placé sous l'autorité du Premier ministre et mis à disposition de plusieurs ministères et secrétariats d'État – "mis à disposition" pour le secrétariat d'État à la Réforme de l'État et "en tant que de besoin" à disposition des portefeuilles de l'Économie et de la Fonction publique.

Mounir Mahjoubi aurait autorité sur la Dinsic

Selon nos informations, le nouveau secrétaire d'État au Numérique, Mounir Mahjoubi (qui, à la différence de ses prédécesseurs, Christophe Sirugue et Axelle Lemaire, n'est pas rattaché à Bercy, mais à Matignon), aurait désormais clairement autorité sur la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État Dinsic), l'une des deux directions du SGMAP. Et donc sur la mission Etalab, elle-même rattachée à la Dinsic. Henri Verdier resterait à sa tête.

Le "secrétariat d'État des geeks" ne se limiterait donc pas seulement à la promotion des *start-up* et des *civictech* et aux enjeux de cybersécurité et d'intelligence artificielle. Il travaillerait aussi (surtout ?) sur la transition digitale des services de l'État. Lors de la passation de pouvoirs avec Christophe Sirugue, dont le secrétariat d'État à l'Industrie, au Numérique et à l'Innovation était rattaché à Bercy, jeudi matin, l'ex-président du Conseil national du numérique (CNNum) Mounir Mahjoubi a ainsi prévenu qu'il avait "*à cœur de développer la compétence numérique de l'État, enjeu d'attractivité de la fonction publique d'État*".

Et d'annoncer qu'il présentera, dans les prochains mois – s'il se maintient après les élections législatives, lui qui est candidat à Paris contre le premier secrétaire du Parti socialiste, Jean-Christophe Cambadélis –, un plan d'action pour instaurer un État plate-forme. Il se dit que le portefeuille de Mounir Mahjoubi pourrait par ailleurs couvrir l'Agence du numérique et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

“Le SGMAP deviendrait une direction du budget bis !”

Dans cette hypothèse, le SGMAP pourrait-il survivre, amputé de tout son pan numérique ? *“Comment envisager une entité en charge de moderniser l’État qui n’interviendrait pas sur les enjeux numériques, glisse un haut fonctionnaire de Bercy. Cela n’aurait aucun sens !”* Et un autre, hostile à ce *“démantèlement”* et manifestement désireux de s’y opposer, d’ajouter en s’étranglant : *“Le SGMAP deviendrait une direction du budget bis !”* Comme au temps de la direction générale de la modernisation de l’État (DGME), alors totalement rattachée à Bercy et clairement identifiée au coup de rabot opéré dans les dépenses publiques sous l’ère Sarkozy.

En attendant les arbitrages de l’Élysée et Matignon et la publication des décrets d’application, la sourde bataille sur les contours du portage de la réforme de l’État va se poursuivre...

Soazig Le Nevé et Sylvain Henry

Les chantiers qui attendent les fonctionnaires

Soucieux de moderniser et de décloisonner la fonction publique, le nouveau président de la République veut mettre en place de nombreuses mesures pour les agents publics. Tour d'horizon des dossiers au cœur des discussions avec les organisations syndicales, qui seront portés par Gérard Darmanin. Le ministre de l'Action et des Comptes publics rencontrera les représentants des fédérations de fonctionnaires la semaine prochaine.

Les syndicats de fonctionnaires sont sur le qui-vive. Entre modernisation, décloisonnement et individualisation, le nouveau président de la République, Emmanuel Macron, a promis dans son programme de bousculer la fonction publique. *“Ce n'est pas d'un nouveau système dont nous avons besoin mais d'une fonction publique plus souple et plus ouverte qui gère mieux ses agents”*, affirmait-il pendant la campagne présidentielle.

Des priorités affichées qui suscitent déjà l'inquiétude des organisations syndicales du secteur public, certaines d'entre elles, la CFDT notamment, exigeant même que soit mis *“rapidement”* en place un agenda social. D'autres, comme Solidaires et la CGT, sont plus vindicatives et comptent tout bonnement s'opposer à la mise en œuvre du programme d'Emmanuel Macron en matière de fonction publique. *“Nous craignons le pire dans cinq ans s'il met en œuvre son programme pour les fonctionnaires”*, fait savoir le délégué général “Fonction publique” de Solidaires, Denis Turbet-Delof. Mais quelles sont les mesures que le nouveau locataire de l'Élysée compte mettre en place et que Gérard Darmanin, le ministre de l'Action et des comptes publics, devra déployer ? Tour d'horizon.

Suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Dans le cadre de son plan de réduction de la dépense publique, de l'ordre de 60 milliards d'euros, le nouveau président de la République a promis de réduire de 120 000 le nombre de postes de fonctionnaires sur le quinquennat par le biais du non-renouvellement des départs à la retraite. Dans la fonction publique d'État, 50 000 emplois devraient être concernés et 70 000 dans les collectivités locales. Les effectifs dans la fonction publique hospitalière devraient quant à eux être maintenus. Pour la CFDT Fonction publique, *“il ne sera pas acceptable que la question des moyens et des effectifs soit posée avant celle des missions”*. La réduction du nombre de postes dans la fonction publique territoriale pourrait être actée grâce à la mise en place d'un *“plan quinquennal”* entre l'État et les collectivités. Comme l'a annoncé Emmanuel Macron, ce contrat doit donner une *“visibilité aux employeurs territoriaux”*, en définissant des objectifs, dont celui d'une réduction de la dépense publique locale à hauteur de 10 milliards d'euros associée à la modération des effectifs. En échange, les élus locaux devraient avoir *“les moyens pour y parvenir”*, parmi lesquels une simplification des normes ou des plates-formes de mutualisation *“à grande échelle”*.

Ouverture. Le nouveau président de la République l'avait affirmé dans nos colonnes : il ne veut pas "*enterrer le statut*" mais encourager les mobilités et ouvrir la fonction publique "*à davantage de profils*". Cette démarche d'ouverture devrait notamment concerner les fonctions d'encadrement de la fonction publique. Les emplois de chef de service ou de sous-directeur pourraient ainsi être ouverts aux fonctionnaires de grades inférieurs et de catégorie A, mais aussi à des contractuels. "*Nous ouvrirons la possibilité de recruter sur contrat des talents venus du secteur privé qui auront fait preuve de d'une expérience suffisante*", précisait Emmanuel Macron. Pour y parvenir, celui-ci entend assouplir le cadre de recours aux contractuels, notamment par la convergence des contrats de droit public et de droit privé.

Individualisation de la gestion des fonctionnaires. C'est un axe programmatique qui ne cesse de susciter l'ire des organisations syndicales du secteur public. Le nouveau locataire de l'Élysée souhaite, en effet, individualiser le suivi RH de chaque agent, mais aussi développer la rémunération au mérite dans la fonction publique *a contrario* d'une augmentation uniforme du point d'indice. "*Le système de revalorisation uniforme du point d'indice est injuste et démotivant pour les fonctionnaires puisque l'effet est le même, que l'on s'engage peu ou beaucoup*", estime Emmanuel Macron. Ce dernier n'a pour le moment pas précisé dans quelles proportions et sur quels périmètres cette rémunération au mérite serait initiée, affirmant seulement qu'elle devrait être "*plus importante*" chez les cadres supérieurs et dirigeants.

Quoi qu'il en soit, les représentants du personnel attendent avec impatience et inquiétude des précisions sur la teneur de cette individualisation des rémunérations. "*Cette proposition va à l'encontre de toutes les valeurs de déontologie du service public et risque d'instaurer une rivalité entre les agents*, estime Bruno Collignon, le président de la FA-FP. *Le collectif doit l'emporter.*"

Des syndicats moins consultés sur les questions individuelles ? C'est un sujet qui promet aussi d'agiter les réunions entre les organisations syndicales et les représentants de l'administration. Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a proposé que le dialogue social soit recentré sur les questions d'ordre collectif plutôt qu'individuel. L'occasion également pour le nouveau président de la République de pointer du doigt une organisation "*perfectible*" des commissions administratives paritaires (CAP), les instances de représentation du personnel dans les services. Reste à savoir quelles seront réellement les capacités d'intervention des syndicats de fonctionnaires dans les prochaines années. Ceux-ci sont en tout cas prêts à en découdre. En mars déjà, les syndicats avaient poussé la ministre sortante de la Fonction publique, Annick Girardin, à retirer de son ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires une disposition qui, selon les organisations, réduisait le rôle des CAP dans les opérations de mobilité.

Contrôle des absences et rétablissement du jour de carence. Emmanuel Macron prend ici le contrepied de l'équipe Hollande, qui avait abrogé le jour de carence depuis le 1^{er} janvier 2014. Sa suppression ayant entraîné une hausse du nombre d'arrêts de courte durée selon la Cour des comptes, le nouveau Président prévoit aussi de renforcer le contrôle des absences dans le secteur public. À ce sujet, il entend notamment s'attaquer à la différence entre le contrôle des salariés du secteur privé et des agents publics. Les premiers sont contrôlés par les caisses de la Sécurité sociale alors que les fonctionnaires sont contrôlés par leurs employeurs eux-mêmes. "*Ma proposition est la suivante : restaurer le jour de carence dans le public tant*

qu'un dispositif de contrôle équivalent à celui du privé n'a pas été mis en place", précise Emmanuel Macron.

En décembre dernier, le gouvernement avait tenté, avant la censure opposée par le Conseil constitutionnel, de renforcer le contrôle des arrêts de travail des fonctionnaires. Introduite dans le cadre de la loi de finances pour 2017, la mesure devait permettre aux employeurs publics de recourir, en plus des médecins agréés par l'administration, aux médecins-conseils de l'assurance maladie et à l'ensemble des médecins .

Bastien SCORDIA

Marylise Lebranchu : “La fonction publique devient une variable d’ajustement avec ce gouvernement !”

Pour l’ancienne ministre de la Fonction publique, de la Décentralisation et de la Réforme de l’État de François Hollande (de 2012 à 2016), supprimer l’intitulé “Fonction publique” des portefeuilles gouvernementaux est un signal négatif adressé aux agents publics.

La “Fonction publique” disparaît des appellations gouvernementales. Qu’en pensez-vous ?

C’est un signe négatif adressé à nos fonctionnaires. Rattacher ainsi la fonction publique aux comptes publics *[au sein du ministère de l’Action et des Comptes publics, ndlr]* donne l’impression que la fonction publique devient une variable d’ajustement budgétaire. D’autant plus que cela correspond à la vision du ministre en charge *[Gérald Darmanin, ndlr]*, issu d’une droite dite dure, qui voulait supprimer plusieurs centaines de milliers de postes d’agents publics. Les fonctionnaires et leurs organisations syndicales ont l’habitude de négocier avec leur ministre sur les carrières, les parcours professionnels, les évolutions du secteur public ou les passerelles entre les trois versants du secteur public. Des enjeux qui vont perdurer. J’avais initié un travail qu’Annick Girardin a poursuivi sur la définition de ce qu’est un fonctionnaire, ce qu’il représente en matière de loyauté, d’impartialité ou de laïcité. Supprimer l’appellation “Fonction publique” donne l’impression que ce travail ne sera pas poursuivi.

Mais la fonction publique ne se conçoit-elle pas également en termes d’enjeux budgétaires ?

C’est une vieille habitude que de présenter les fonctionnaires seulement comme une variable d’ajustement. C’est pour eux un manque de reconnaissance, cela les dévalorise. Les territoires ruraux votent davantage que les territoires urbains pour le Front national justement parce que, dit-on, ils vivent un abandon des services et des effectifs publics. Je parcours souvent les marchés dans des petites villes, où l’on me dit qu’il ne se passe plus rien, que les personnes âgées ne sont plus accompagnées, que les services publics reculent. Cette appréciation budgétaire de la fonction publique ne peut qu’aggraver cette situation. Notre Président, Emmanuel Macron, dit vouloir supprimer 120 000 postes. Il devra dire dans quels secteurs et à quel moment. Cela impactera forcément la présence des services publics dans les territoires.

La réforme de l’État revient également dans le giron de Bercy. Était-ce souhaitable ?

C’est la même chose que pour la fonction publique : la réforme de l’État devient un facteur d’économie budgétaire et non plus de recherche d’efficacité. Nous avons lancé, avec Manuel Valls notamment, un travail pour un État plus déconcentré, avec des services de proximité, une présence plus marquée dans les départements. Là encore, cette démarche risque d’être remise en cause.

Vous aviez assumé en 2012 un portefeuille qui liait décentralisation, réforme de l’État et fonction publique. Ce triptyque n’existe plus...

C’était très cohérent parce que cela permettait un lien plus fort dans les territoires entre services de l’État, administrations territoriales et services de santé. Nous faisons travailler ensemble préfets, élus locaux et directeurs d’hôpital dans une vision commune des territoires avec une recherche d’efficacité partagée. Remettre ce lien en cause me semble regrettable, mais attendons de voir comment les nouveaux équilibres ministériels vont concrètement se mettre en place. La question première doit être : quels services publics voulons-nous ?

Faudra-t-il, peut-être après les élections législatives, instaurer un secrétaire d'État à la Fonction publique ou un secrétaire d'État à la Réforme de l'État ?

Ce n'est pas à moi de le dire. J'avais, en 2012, un portefeuille très lourd parce que je tenais à présider personnellement les conseils supérieurs de la fonction publique pour entendre "en direct" les propos des syndicats. Cette proximité me semblait être positivement perçue et produisait des résultats. Les fonctionnaires faisaient remonter des propositions de simplification, de rationalisation et de mutualisation. J'espère que cette relation perdurera.

SYLVAIN HENRY

Pas de ministère de la fonction publique: une "vision purement comptable", dénonce FO

18/05/2017 Dialogue et relations sociales - Marché du travail et emploi

PARIS, 18 mai 2017 (AFP) - Le syndicat UIAFP-FO a dénoncé jeudi, à l'instar d'autres syndicats de la fonction publique la veille, une "vision purement comptable" derrière le choix du gouvernement de ne pas doter les services publics d'un ministère à part entière.

"Plus de 5 millions de fonctionnaires et agents publics des trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière) soit 20 % de l'emploi salarié, ont cherché en vain leur ministère et le nom de leur ministre lors de la promulgation du nouveau gouvernement", écrit l'Union interfédérale des agents de la fonction publique FO (UIAFP-FO) dans un communiqué.

Relevant que "c'est le ministère de l'action et des comptes publics qui sera désormais en charge de la fonction publique et de ses agents", elle y voit une "vision purement comptable et budgétaire de la fonction publique" qui "augure mal de la politique qui sera mise en oeuvre demain".

L'UIAFP-FO demande "un ministère à part entière" et rappelle quelques-unes des "intentions" du président de la République lorsqu'il était en campagne: suppression de 120.000 fonctionnaires, fin de l'évolution uniforme des rémunérations de toutes les fonctions publiques "dans une logique d'individualisation des rémunérations basée sur le mérite", "remise en cause du code des pensions civiles et militaires en introduisant un régime unique de retraite en points", "contrats pour remplacer le système des corps de fonctionnaires jugé trop rigide".

L'Union syndicale évoque aussi, comme l'a confirmé jeudi le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner, la volonté du gouvernement de remplacer certains directeurs de l'administration centrale, une nouvelle ligne avec comme "inspiration" le "spoils system" aux Etats-Unis, selon lequel un nouveau gouvernement s'assure de la loyauté de ses hauts fonctionnaires en les remplaçant par des fidèles.

La CFTC a également dénoncé jeudi un "choix comptable" dans le rattachement de la fonction publique au ministère conduit par Gérald Darmanin (LR), tandis que la CFE-CGC s'interroge également sur la "logique comptable" derrière cette "absorption".

ls/db/jcc

Muriel Pénicaud, les ressources humaines au ministère du travail

L'ancienne DRH de Danone se voit confier le délicat dossier de la refonte, annoncée au pas de charge, du code du travail

Difficile de ne pas y voir un clin d'œil lancé à nos -voisins d'outre-Rhin. Le poste de ministre du travail est désormais occupé par une ancienne directrice des ressources humaines (DRH) d'un des plus grands groupes tricolores, Danone. Muriel Pénicaud se voit confier la lourde charge de piloter plusieurs chantiers potentiellement explosifs. Sa désignation fait penser au rôle joué par un autre DRH, qui a laissé son nom aux réformes engagées de 2003 à 2005 en Allemagne pour combattre le chômage de masse : Peter Hartz. Cet ex-haut cadre de Volks-wagen avait présidé une commission indépendante dont les recommandations-chocs ont guidé la politique du gouvernement Schröder (rénovation de l'assurance-chômage, création de contrats atypiques presque exonérés de charges...).

A la différence de sa prédécesseuse, Myriam El Khomri, qui ignorait tout des arcanes de la rue de Grenelle quand elle s'y installa, à la fin de l'été 2015, Mme Pénicaud n'arrive pas en terrain inconnu. Diplômée de l'Insead, titulaire d'un diplôme de psychologie clinique et d'une maîtrise en sciences de l'éducation, cette femme de 62 ans a, en effet, passé une partie de sa vie professionnelle dans les services coiffés par le ministère du travail – d'abord à l'échelon régional durant les années 1980. Elle a aussi été directrice d'une mission locale pour l'insertion professionnelle des jeunes, à Metz.

" Sur la ligne du libéralisme "

En 1991, elle intègre, comme conseillère chargée de la formation continue, le cabinet de Martine Aubry, qui vient d'être nommée ministre du travail – fonction qu'elle exercera jusqu'à l'alternance de 1993. Après ces deux années passées dans la machine gouvernementale, Mme Pénicaud bifurque vers le privé, en se faisant embaucher par Danone. On lui attribue des responsabilités de RH, à l'échelon international. Elle s'en va ensuite chez Dassault Systèmes, de 2002 à 2008, puis rejoint à nouveau Danone, cette fois-ci comme directrice générale des ressources humaines. Elle y reste cinq ans, durant lesquels elle signe un accord remarqué sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et le stress, qui s'applique aux quelque 100 000 salariés de l'entreprise, à travers le monde. D'après Hélène Deborde, secrétaire nationale de la CFDT-agroalimentaire, " elle a la réputation d'avoir été soucieuse de mettre en œuvre le "double projet" ", ce concept forgé par Antoine Riboud, l'ancien patron du groupe, pour exprimer sa volonté de marier la performance économique et l'utilité sociale. Délégué syndical CGT dans une usine du géant tricolore, Denis Enfert garde des souvenirs plus mitigés : " Elle était plus sur la ligne du libéralisme. "

Son arrivée, rue de Grenelle, est perçue plutôt favorablement par plusieurs leaders syndicaux. " Elle a été DRH chez Danone, une entreprise connue pour la qualité de son dialogue social, souligne Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO. C'est quelqu'un qui a une dimension sociale et politique. Et en plus, elle connaît le droit du travail. "" Elle a l'expérience de l'entreprise et du dialogue social ", commente sobrement Véronique Descacq, numéro 2 de la CFDT.

" Un profil pluridisciplinaire "

" Ma réaction est plutôt positive, confie François Hommeril, le patron de la CFE-CGC. Elle a l'expérience du terrain et un profil très pluridisciplinaire puisqu'elle a siégé au Haut Conseil du dialogue social et présidé l'institut qui forme les inspecteurs du travail. Mes collègues qui l'ont croisée disent qu'elle sait faire preuve d'écoute. " La CGT, elle, n'exprime pas de jugement sur Mme Pénicaud, ne souhaitant pas ouvrir de " procès d'intention ", selon la formule de Fabrice Angeï, membre du bureau confédéral. " Le seul sentiment qu'on peut avoir est plus global et porte sur la ligne très libérale défendue par ce gouvernement ", ajoute-t-il.

A la tête de l'agence publique Business France depuis 2015, Mme Pénicaud sautait d'un continent à un autre pour faire la promotion des entreprises françaises à l'étranger. Sa mission se recentre sur

l'Hexagone. Outre la réécriture du code du travail, programmée dès cet été par le biais d'ordonnances, elle va conduire la réforme de l'assurance-chômage pour l'étendre aux indépendants et aux démissionnaires. Un dossier délicat car l'Etat est appelé à reprendre la main sur ce dispositif, jusqu'à présent cogéré par le patronat et les syndicats. Elle sera également en première -ligne sur le front du chômage. Son plus grand défi : faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi, pour que leur poids soit ramené à 7 % de la population active en fin de quinquennat – l'objectif de M. Macron.

L'une des questions qui se posent concerne " *le poids politique qu'elle aura dans le gouvernement, face notamment au ministre de l'économie, Bruno Le Maire* ", observe le DRH d'un grand groupe. Lors de la passation de pouvoirs, mercredi, Mme El Khomri a souhaité " *bon courage* " à Mme Pénicaud. Elle en aura besoin.



Médiapart du 22 mai 2017

L'exécutif en ordre de bataille pour lancer sa loi sur le travail

Le trio de conseillers chargés de la réforme du code du travail à l'Élysée, à Matignon et au ministère du travail vient d'être nommé. Les trois hommes partagent la volonté de changer rapidement les règles, ce qui devrait être fait par le biais d'ordonnances d'ici à cet automne. Le Medef applaudit, les syndicats sont plus circonspects.

Des hommes plutôt marqués à droite, adeptes revendiqués d'une vigoureuse réforme du code et du marché du travail. Mais aussi des professionnels reconnus et respectés, défenseurs d'un réel dialogue avec les syndicats. Après une série de nominations, le nouveau pouvoir dispose désormais de l'équipe qui sera chargée de la principale réforme d'envergure du début du quinquennat Macron : la refonte du code du travail et des règles régissant les relations entre employeurs et salariés.

Priorité aux accords d'entreprise sur les accords nationaux, simplification des règles, plafonnement des indemnités accordées par les conseils des prud'hommes, changement profond des règles de fonctionnement de l'assurance chômage... Emmanuel Macron n'a jamais fait mystère des orientations qu'il veut imposer par la loi, et le plus vite possible. Dès ce mardi 23 mai, le président et le gouvernement d'Édouard Philippe entameront les premiers entretiens avec les syndicats pour aborder la réforme que des ordonnances pourraient engager dès qu'un Parlement sera en mesure de les voter, au plus tard à l'automne.

Le ton a déjà été donné. Dimanche, le premier ministre expliquait au Journal du dimanche que cette réforme était sa priorité. « *C'est une réforme majeure. Une bonne réforme est une réforme bien pensée, bien discutée, puis bien exécutée. La réforme du Code du travail a été bien pensée. Nous allons désormais la discuter pour l'enrichir et l'expliquer* », a-t-il indiqué, prévenant qu'une fois les rencontres avec les syndicats achevées, « *il faudra aller*

vite » car « *notre pays doit avancer* ». Le lendemain, le ministre de l'économie Bruno Le Maire expliquait en Allemagne, sous le regard bienveillant de son homologue Wolfgang Schäuble, que la France se lancerait bien dans les réformes structurelles, dont celle aboutissant à la simplification du code du travail.

Pour mener ce chantier considérable, le pouvoir a nommé ses représentants la semaine passée. Ils seront chargés de soutenir la nouvelle ministre du travail, Muriel Pénicaud, que nous présentions ici. Ancienne directrice des ressources humaines de Danone et passée par plusieurs postes publics, celle-ci connaît bien le dialogue social, mais aussi l'intérêt des entreprises, qu'elle défendait sur la scène internationale à la tête de Business France, son précédent poste.

Trois conseillers sur la même ligne

Pierre-André Imbert est le premier à avoir été nommé. Le tout nouveau conseiller social de l'Élysée, quadragénaire et à l'origine prof d'économie à Paris-I, est un compagnon de route de la gauche : signataire d'articles dans *Le Monde diplo*, auteur d'un livre avec l'économiste Liêm Hoang Ngoc (aujourd'hui proche de Jean-Luc Mélenchon), conseiller d'Henri Emmanuelli à la commission des finances de l'Assemblée à la fin des années 1990, membre du cabinet du socialiste Michel Sapin au ministère du travail, puis directeur de cabinet du même ministère auprès de ses successeurs François Rebsamen et Myriam El Khomri.

Mais il est aussi passé longuement par Altedia (devenu Alixio), le cabinet de conseil aux entreprises détenu par Raymond Soubie, le « pape » du social de la droite jusqu'à Nicolas Sarkozy. Mais son nom est surtout lié à la loi sur le travail, portée l'an dernier par Myriam El Khomri. Beaucoup voient en Pierre-André Imbert le vrai rédacteur du texte, que la ministre se serait vu imposer par son directeur de cabinet, relais de la volonté du premier ministre Manuel Valls et du ministre de l'économie Emmanuel Macron. C'est la version notamment défendue par un ancien conseiller d'El Khomri, Pierre Jacquemain, dans un brûlot intitulé *Ils ont tué la gauche* (Fayard), publié il y a moins d'un an. Il y accusait « sa » ministre d'avoir trahi et de s'être fait imposer les grandes lignes du texte par Imbert, seul architecte ou presque du

texte de loi. Le conseiller devrait avoir aujourd'hui une grande marge de manœuvre pour poursuivre les réformes dans le même sens.

La nomination de Pierre-André Imbert complète celle du principal conseiller de Muriel Pénicaux, annoncée mercredi : **Antoine Foucher**. Ce dernier jouit d'une réputation de bosseur et de fin connaisseur des dossiers sociaux... mais du côté du patronat. En 2015 et 2016, il a été directeur général adjoint du Medef, chargé des relations sociales. Auparavant, il avait été conseiller de Xavier Bertrand au ministère du travail, en 2011. Foucher n'a certes pas une image de « dur », insensible au dialogue avec les syndicats. Au contraire, il est largement reconnu pour chercher les rapprochements possibles avec les représentants des salariés et être respectueux du paritarisme.

Classé dans le camp « réformiste » au sein du Medef, comme son mentor Jean-François Pilliard, ancien président du pôle social du Medef, puis de son successeur Alexandre Saubot, il a même démissionné en juin 2016 après avoir bataillé avec une ligne plus intransigeante au sein de l'organisation patronale, incarnée notamment par son patron Pierre Gattaz et son lieutenant Thibault Lanxade. Il ne cachait par exemple pas son mécontentement devant l'échec des négociations avec les syndicats pour établir les nouvelles règles de l'assurance chômage, au printemps dernier.

Passé quelques mois dans les rangs de Schneider Electric, il qualifiait encore récemment les syndicats de « *business partners* ». Malgré le symbole de l'arrivée du Medef au ministère du travail, les organisations syndicales ne devraient pas voir cette nomination d'un trop mauvais œil. « *On sait qu'on va avoir des désaccords, mais au moins on part sur une base de respect, c'est déjà ça* », a glissé l'un de leurs responsables à *L'Opinion*.

Ce duo de conseillers est complété par un troisième homme, lui aussi passé par le cabinet de Xavier Bertrand au ministère du travail. Nommé conseiller en charge de la réforme du code du travail à Matignon, avocat reconnu dans le secteur du droit social, **Franck Morel** a aussi conseillé plusieurs ministres. Il a travaillé sur de nombreux textes, dont la loi dite de « modernisation du marché du travail » en 2008, ou la réforme de la représentativité syndicale. Une semaine avant sa nomination, il publiait dans *Le Monde* une tribune qui ressemblait fort à une feuille de route pour réussir la

réforme voulue par Macron. Il y conseillait au nouveau pouvoir de faire preuve d'« *un respect loyal de la démocratie sociale* » et de mener une « *alchimie subtile entre volonté politique forte et réelle concertation négociée* ».

L'homme ne devrait toutefois pas déparer idéologiquement avec le nouvel exécutif, ni les autres conseillers chargés du dossier. Début 2016, il jugeait dans *Les Échos* que, lorsqu'il s'agit de négocier entre patronat et salariés, il est « *souhaitable* » de « *privilégier le niveau de l'entreprise* » à celui de la branche ou à l'accord national. Quelques mois plus tard, il ne cachait pas son souhait de voir augmenter la durée du travail en France. Il est aussi le coauteur d'un livre parrainé par l'Institut Montaigne, think tank libéral qui préconise une refonte du code du travail, jugé « *inefficace* », « *complexe* » et « *obèse* ». Inutile de préciser que la réforme envisagée est loin de celle que défend le collectif d'universitaires dont Mediapart avait présenté le travail le mois dernier...

Le Medef impatient

Sans surprise, le Medef a fait savoir son approbation devant ces nominations. Interrogé lundi matin sur France Inter, son vice-président Thibault Lanxade a appelé entre les lignes à voter pour la majorité présidentielle lors des législatives des 11 et 18 juin, au motif qu'il fallait « *qu'il y ait une majorité pour que les ordonnances [sur le droit du travail – ndlr] puissent passer* ». « *Les entreprises attendent. Il faut faire en sorte que cela puisse être effectif le plus tôt possible car la croissance est là et maintenant on pourrait bénéficier de ce regain dynamique avec un code du travail plus flexible, plus souple* », a-t-il déclaré.

Sans surprise non plus, la CGT a déjà dit son hostilité à la réforme à venir. Dans le *JDD*, son secrétaire général Philippe Martinez a déclaré que « *réformer le Code du travail n'est pas une priorité* » et que « *les ordonnances sont irrecevables* ». Un peu plus prudent, Laurent Berger, patron de la CFDT, a aussi mis en garde le gouvernement sur sa volonté affichée d'aller très vite. Plutôt accommodant, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a quant à lui jugé sur France Inter « *pas mal* » la nomination d'Antoine Foucher, qui « *aime le dialogue* ». Il a ensuite indiqué aux Échos qu'il avait eu « *de très bons retours* » sur Muriel Pénicaud, et que « *légiférer par ordonnances*

n'est pas un problème » « si on est d'accord sur son contenu », citant en exemple l'instauration de la cinquième semaine de congés payés en 1981. Il dit attendre « une vraie concertation sur le fond avec le temps nécessaire » et « de vraies marges de discussion ». Il sera bientôt fixé.

DAN ISRAEL ET MANUEL JARDINAUD

Code du travail : FO « prête à discuter » s'il y a « des marges de manœuvre »

Les Echos - lundi 22 mai 2017

● Emmanuel Macron et Edouard Philippe vont rencontrer les syndicats sur la réforme du Code du travail.
● « N'ayez pas d'interlocuteur privilégié, ça finit toujours mal », avertit le leader de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly.

Propos recueillis par Marie Bellan, marbellan@lechos.fr et Lella de Courmoulin, lecourmoulin@lechos.fr

Le Premier ministre et la ministre du Travail vont recevoir en bilatéral les différentes organisations syndicales et patronales sur le Code du travail. Et Emmanuel Macron lui-même va recevoir les représentants des différents syndicats parisiens mardi. Si descriptif veut « aller vite », a osé le dire Edouard Philippe dans une interview au « JDD » dimanche, cette réforme « suppose » d'ouvrir les négociations à une discussion avec les partenaires sociaux. Celle-ci est « indispensable », souligne le Premier ministre. Si il osait aborder le dossier dans un « esprit d'ouverture », le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, avertit que « la discussion doit être vraie concertation sur le fond, avec le temps nécessaire ».

« Comme ministre de l'Économie, Emmanuel Macron n'a pas fait preuve d'un grand esprit d'écoute et de dialogue. »

Quelles leçons tirez-vous de cette discussion présidentielle ? Il y a eu un accord sur le fond, c'est une bonne chose. Mais Emmanuel Macron a l'impression d'être un homme qui ne veut pas entendre les autres. C'est une erreur. On ne peut pas imposer sa vision de l'économie sans écouter les autres. Et puis, il y a la manière de parler de l'économie, qui est très éloignée de la réalité. Il faut être plus concret, moins idéologique. Et puis, il y a la manière de parler de la réforme, qui est très éloignée de la réalité. Il faut être plus concret, moins idéologique.

La nouvelle présidence est-elle légitime ? Il est légitime de se demander si Emmanuel Macron a le droit de se présenter à la présidence. Mais il est aussi légitime de se demander si Emmanuel Macron a le droit de se présenter à la présidence.

Mais Emmanuel Macron doit être compris dans le contexte de son élection. Il a été élu avec un vote d'adhésion à son programme, mais ce vote n'est pas un vote de confiance. C'est un vote de confiance à son programme, mais ce vote n'est pas un vote de confiance.

Que pensez-vous des nouveaux gouvernements ? Je pense que les nouveaux gouvernements ont une mission à accomplir. Ils ont à restaurer la confiance des Français dans l'État et dans les institutions. Ils ont à restaurer la confiance des Français dans l'État et dans les institutions.

De faire des réformes, mais outre que cela dépend de leur objet, on a une confiance en France à restaurer. On a une confiance en France à restaurer. On a une confiance en France à restaurer.

Emmanuel Macron veut-il reformer le Code du travail par autodétermination ? C'est une question qui se pose. Emmanuel Macron veut-il reformer le Code du travail par autodétermination ?



Pour le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, il faut impérativement lever une réflexion sur les missions et le rôle du service public. Photo: H. H. / A. S.

de faire des réformes, mais outre que cela dépend de leur objet, on a une confiance en France à restaurer. On a une confiance en France à restaurer. On a une confiance en France à restaurer.

Edouard Philippe a-t-il promis une « phase de discussion » ? C'est une question qui se pose. Edouard Philippe a-t-il promis une « phase de discussion » ?

Qu'est-ce qu'une « vraie » concertation ? C'est une concertation qui est vraie. C'est une concertation qui est vraie. C'est une concertation qui est vraie.

Emmanuel Macron a-t-il promis une « phase de discussion » ? C'est une question qui se pose. Emmanuel Macron a-t-il promis une « phase de discussion » ?

Un problème sur le financement des indemnités préfectorales. C'est un problème qui se pose. Un problème sur le financement des indemnités préfectorales.

Que pensez-vous des projets de loi Macron sur l'assurance-chômage ? C'est une question qui se pose. Que pensez-vous des projets de loi Macron sur l'assurance-chômage ?

d'assurance-chômage. Et ça fonctionne ! Celle qui veut être agréée a été agréée par toutes les organisations patronales et syndicales. C'est un succès. C'est un succès.

« Pascal Pavaeau, seul candidat à ma succession, a tout mon soutien. »

Pascal Pavaeau, ex-séniel à votre succession en 2018, aura-t-il votre soutien ? C'est une question qui se pose. Pascal Pavaeau, ex-séniel à votre succession en 2018.

En termes de reprise statutaire, vous n'avez pas dit tout le bénéfice de la baisse de la CGT. Pas trop de ça ? C'est une question qui se pose. En termes de reprise statutaire.

Une tribune d'Étienne Lefebvre Page 9

La France des étiquettes

Par Etienne Lefebvre

« Voilà une nomination qui montre qu'aux yeux du gouvernement, la santé est d'abord un marché. » En moins de 140 signes, Benoit Hamon a dénigré irrévocablement le nouveau directeur de cabinet de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn. Son tort ? Etre un « assureur », donc forcément décidé à privatiser la Sécurité sociale. Jean-Luc Mélenchon, de son côté, s'inquiète de voir Jean-Michel Blanquer « gérer l'Education nationale comme une école de commerce ». Le tort du nouveau ministre ? Avoir dirigé l'Essec (plutôt bien du reste). Et tant pis si l'intéressé a consacré presque toute sa carrière à l'Education nationale. Le chef de La France insoumise ne fait de toute façon pas dans la demi-mesure ces temps-ci, fustigeant un Premier ministre « nucléariste » (pour avoir travaillé trois ans chez Areva), sans oublier bien sûr ses diatribes contre Emmanuel Macron, le représentant de « l'extrême finance ». Alors que le président de la République tente le pari d'un gouvernement pluraliste, certaines réactions pavloviennes montrent que cette façon de procéder dérange la France des étiquettes et des caricatures, où l'on classe les gens sans nuance. Avoir été banquier ou patron, et c'est l'opprobre garantie, la tache indélébile. Mais il ne faut pas désespérer. La nomination au Travail de Muriel Pénicaud, qui a été cadre dirigeante de grands groupes, a été bien accueillie par les syndicats (hormis la CGT du ministère, pour qui la Rue de Grenelle a été « offerte au CAC 40 »), rassurés par son savoir-faire sur le social. Mais horreur ! Son directeur de cabinet, personnalité là encore très compétente (comme l'a souligné Jean-Claude Mailly, de FO), est l'ex-« Monsieur social » du Medef. Le premier tweet rageur n'a pas tardé, Jean-Christophe Cambadélis (PS) fustigeant une nomination qui « passe très mal ».



Lire nos Informations

Page 5



social-syndicats-gouvernement-travail,PREV La CFDT sous le quinquennat Macron: un rôle à définir (PAPIER D'ANGLE)

Par Bertille OSSEY-WOISARD

Paris, 19 mai 2017 (AFP) - La CFDT a accompagné la plupart des réformes, y compris impopulaires, des précédents gouvernements, au risque d'apparaître comme leur "interlocuteur privilégié". Son rôle reste à définir pendant le quinquennat Macron, mais d'ores et déjà elle multiplie les mises en garde sur la réforme du code du travail.

1995, la CFDT soutient le plan Juppé de réforme de la protection sociale, vilipendé par la CGT et FO et à l'origine d'une crise sociale. Huit ans plus tard, elle signe une autre réforme impopulaire, celle des retraites également présentée par la droite, déclenchant un départ massif d'adhérents.

En 2016, pour la très critiquée loi travail, François Hollande a pu compter, lui aussi, sur l'appui de la CFDT, taxée par ses détracteurs de "relais" du gouvernement après avoir accompagné toutes les réformes sociales du quinquennat. A ses côtés, comme souvent, la CFTC et l'Unsa.

Mais comme pour prendre ses distances avec Emmanuel Macron, pour qui la CFDT a ouvertement appelé à voter afin de faire barrage au Front national, son numéro un, Laurent Berger, multiplie les mises en garde depuis deux semaines.

"Non, la CFDT ne veut pas être un interlocuteur privilégié. Elle est en capacité de contester lorsqu'elle n'est pas d'accord et de s'engager lorsqu'elle est d'accord", souligne-t-il.

L'une des premières réformes promises par le nouveau président va porter sur le code du travail, avec notamment davantage de place donnée à l'accord d'entreprise. Cette philosophie, portée par la CFDT depuis les années 1960, a déjà été mise en application dans la loi El Khomri pour ce qui concerne le temps de travail.

Mais la confédération se montre beaucoup plus critique sur une autre réforme: le plafonnement des indemnités prud'homales, une "ligne rouge" pour elle.

Et la logique même d'une réforme rapide du droit du travail "à la hussarde" hérisse la confédération, qui souhaite également des précisions sur les modalités de l'étatisation de l'assurance chômage et s'inquiète de la suspension du compte pénibilité.

"Le calendrier n'est pas tenable, sauf à passer en force ou de façon superficielle", s'inquiète M. Berger, qui promet qu'il n'y aura "ni complaisance, ni opposition stérile" avec le gouvernement.

- 'Sans l'aval des syndicats' -

Pour Guy Groux, chercheur au centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), il est "impensable de considérer que la CFDT puisse jouer un rôle secondaire ou périphérique si demain il y avait des négociations entre le gouvernement et le syndicalisme".

Mais "est-elle prête à s'engager toute seule? Tout dépendra jusqu'où veut aller le gouvernement dans la libéralisation du marché du travail", ajoute-t-il.

De leur côté, la CGT, FO et Solidaires promettent une mobilisation, après avoir mis des dizaines de milliers de personnes dans les rues en 2016 contre la loi El Khomri.

"Le risque que ces forces parviennent à mobiliser est réel", jugent l'avocat Jacques Barthélémy et l'économiste Gilbert Cette, dans une tribune parue dans le Monde cette semaine.

Dans ce contexte, le gouvernement devra s'appuyer sur "des forces réformistes" et élaborer des compromis: "parmi ces alliés possibles, la CFDT, devenue premier syndicat de France dans le secteur privé, est évidemment incontournable", jugent-ils.

En prenant en compte le secteur public, la CGT demeure la première organisation française.

La nomination de Muriel Pénicaud au ministère du Travail, sur laquelle M. Berger porte une "appréciation très positive", apparaît comme un gage donné par M. Macron.

Mais l'exécutif peut tout aussi bien passer en force sur les réformes sociales, estime Dominique Andolfatto, professeur de sciences politiques.

"La réforme des retraites de 2010 s'est faite sans l'aval des syndicats. Et s'il est clair que Macron escompte un soutien des réformistes, notamment la CFDT mais aussi la CFTC, la CFE-CGC et l'Unsa, il ne veut pas non plus être leur otage", ajoute-t-il.

Les élections législatives s'avèrent un point clé pour l'équipe Macron. "On y verra plus clair avec les rapports de force qui existeront au sein de l'Assemblée nationale. C'est ce qui déterminera la marche à suivre pour le gouvernement et le contenu des ordonnances" réformant le code du travail, souligne M. Groux.

bow/cel/dar

by : Bertille OSSEY-WOISARD

2017/05/19 09:30:06 GMT+02:00
#611104 DGTE 0373 GFW96 (4) AFP (665 words)



social-travail-syndicats-président Mailly (FO) "ni naïf ni suspicieux" avant de rencontrer le président

Paris, 22 mai 2017 (AFP) - Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a indiqué lundi qu'il rencontrerait mardi matin le président Emmanuel Macron, dans un état d'esprit "ni naïf, ni suspicieux", en réitérant son souhait d'une "vraie concertation" sur la réforme du droit du travail.

Emmanuel Macron doit recevoir mardi tour à tour les organisations syndicales et patronales pour évoquer cette réforme que l'exécutif entend engager rapidement, en légiférant par ordonnances.

Interrogé sur RTL, M. Mailly a précisé qu'il serait reçu à l'Élysée à 11H00. "Ce sera l'occasion de voir exactement ce qu'ils veulent faire. Pour le moment il y a assez d'ambiguïtés volontaires, je pense, pour savoir ce que concrètement le gouvernement envisage sur la réforme du code du travail", a-t-il déclaré.

M. Mailly assure qu'il se rendra au rendez-vous "ni naïf, ni suspicieux".

"Je ne suis pas naïf parce que il y a une conception sur le fond qui est une conception économique libérale mais je ne suis pas suspicieux au départ non plus, on laisse une chance, on verra bien", a-t-il expliqué.

"Le tout est de savoir si le gouvernement va faire une vraie concertation" et "va tenir compte de ce que l'on dit" pour "modifier éventuellement les choses par rapport à ce qu'il envisageait".

"Si c'est cela, on peut trouver une solution. Si c'est +On vous consulte mais on a décidé ce sera comme ça+, il y aura problème", a poursuivi M. Mailly en réaffirmant son opposition à un plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle ou sérieuse.

Si le président ne renonce pas au plafonnement, la CGT lui opposera "une fin de non recevoir", a pour sa part lancé sur Europe 1 le responsable de la CGT, Philippe Martinez.

Ce dernier a rappelé son opposition aux "intentions" exprimées par Emmanuel Macron pendant sa campagne "d'aller plus loin que la loi El Khomri".

"J'espère que demain ce n'est pas la première et dernière réunion", a dit M. Martinez en critiquant la "méthode" d'une concertation rapide. C'est "un peu fort de café de discuter d'un texte aussi essentiel pendant que les salariés sont en congé", estime-t-il.

shu-db/gf

RTL GROUP

2017/05/22 09:26:17 GMT+02:00
#617624 DGTE 0318 GIK17 (4) AFP (349 words)



Paris, 20 mai 2017 (AFP) - Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a jugé "pas mal" samedi la nomination d'Antoine Foucher comme directeur de cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, relevant que cet ancien négociateur du Medef appréciait "la négociation collective".

"C'est quelqu'un que je connais, qui aime le dialogue, qui aime la négociation collective, c'est pas mal", a déclaré M. Mailly sur France Inter.

M. Foucher, passé par le cabinet de Xavier Bertrand sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, était directeur général adjoint du Medef en charge du social jusqu'en 2016, date à laquelle il a démissionné de l'organisation patronale.

"Au-delà des noms, j'aime autant que celui ou celle qui est directeur de cabinet du ministre de Travail ne vienne pas de Bercy", a ajouté M. Mailly.

Sur la réforme du droit du travail, promise par Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle, le responsable de Force ouvrière n'a pas voulu se prononcer sur le fond car, a-t-il dit, "franchement, je ne sais pas où ils veulent aller".

Il n'a pas condamné a priori un éventuel recours aux ordonnances, qui permet d'accélérer la mise en oeuvre de la réforme, même si ce n'est "pas forcément le meilleur outil démocratique".

"Si on est d'accord avec le contenu on peut faire une ordonnance pour essayer d'aller plus vite", mais cela nécessite "une véritable concertation" en amont, et pas seulement une "consultation" telle que voulue par le Premier ministre Edouard Philippe.

Candidat, Emmanuel Macron avait promis de donner plus de place à l'accord d'entreprise, d'instaurer le référendum à l'initiative de l'employeur ou encore de plafonner les indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle ou sérieuse (hors discrimination et harcèlement), ce que contestent tous les syndicats.

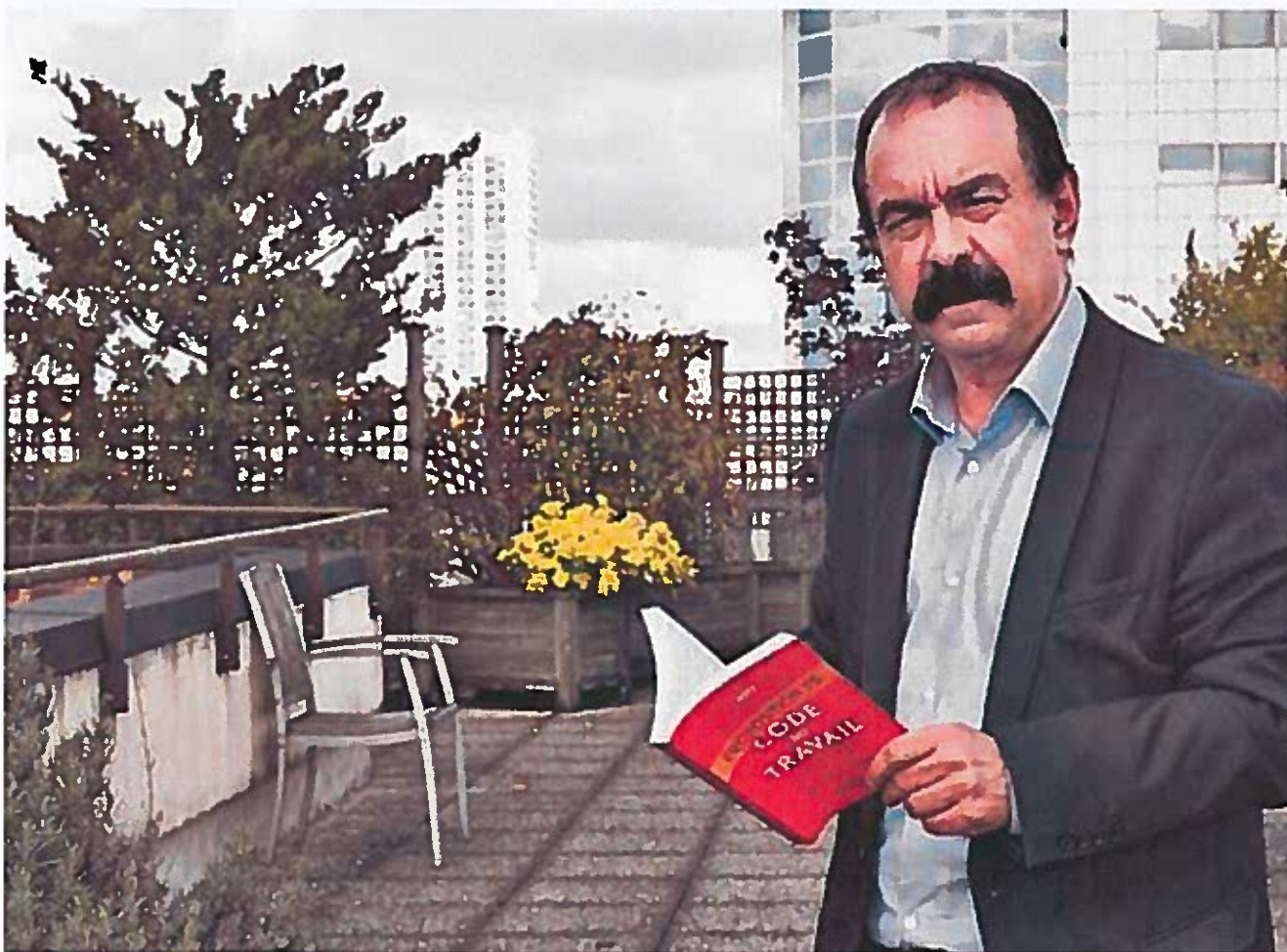
jta/db/phc

2017/05/20 11:01:44 GMT+02:00

#613523 DGTE 0316 GGV15 (4) AFP (281 words)

Philippe Martinez : "Les ordonnances de Macron sont irrecevables!"

INTERVIEW - Le secrétaire général de la CGT affûte ses armes pour riposter au projet de réforme du Code du travail.



Philippe Martinez, vendredi au siège de la CGT, pose avec sa nouvelle "proposition de Code du travail allégé". (Eric Baudet/Divergence pour le JDD)

Que vous inspire ce nouveau gouvernement?

Je n'ai pas pour habitude de porter de jugement sur les ministres et sur ce qu'ils ont fait, mais c'est d'abord un gouvernement de communication. L'arrivée de Nicolas Hulot en est un exemple. On nous avait parlé de renouvellement... Certes, il y a des inconnus, mais d'autres ne sont pas des nouveau-nés comme **Gérard Collomb**, François Bayrou, Bruno Le Maire... **Gérald Darmanin** est peut-être jeune, mais pas

JDD, le 21 mai 2017 – Philippe Martinez

en politique. Il s'est prononcé contre le mariage pour tous, ça n'est pas un signe de grande ouverture. On a un patchwork de gens de droite qui ont soutenu Juppé, Fillon ou Sarkozy. Cela dit, le Premier ministre a été honnête en disant qu'il était de droite. Et la nomination de **Muriel Pénicaud**, ancienne directrice générale de Business France, vous la saluez comme le font FO, le Medef et la CFDT? Certes, elle a démarré au cabinet de Martine Aubry dans le gouvernement Jospin. Mais j'en ai connu d'autres qui une fois devenus DRH dans une grande entreprise n'ont pas appliqué les 35 heures! Chez Danone, elle a mis en œuvre un plan de 900 suppressions d'emploi dont 200 en France et remis en question de nombreux droits pour les salariés de ce groupe. Ce qui a satisfait les actionnaires et Franck Riboud aussi. Depuis plusieurs années, elle fréquente plus les conseils d'administration que les ateliers ou les bureaux! Elle a un parcours de dirigeante d'entreprise, et le programme de Macron est clair. Elle est là pour l'appliquer.

"Qu'un Premier ministre contacte les organisations syndicales est plutôt une bonne chose"

L'appel téléphonique du Premier ministre, jeudi, est-il de nature à vous rassurer sur ses intentions?

Nous avons discuté quatre minutes trente et il nous a confirmé qu'il souhaitait nous rencontrer. Qu'un Premier ministre contacte les organisations syndicales la première semaine de sa prise de fonction est plutôt une bonne chose. C'est une attitude correcte.

Sur la réforme du Code du travail, le gouvernement évoque plus une consultation...

Ça ne veut rien dire une consultation! La loi Larcher prévoit une concertation sur les projets de loi en matière sociale. Il faut donc prendre le temps de discuter. À moins que la loi ne soit déjà écrite... Avec le gouvernement Valls, on a découvert le projet de loi travail dans un quotidien! Si Édouard Philippe et Emmanuel Macron ont cette conception de la concertation, il s'agit alors plus d'un affichage que d'un dialogue réel et sincère. Nous, on est prêts, on soumettra au Premier ministre une dizaine de mesures urgentes à prendre pour le pays. Si on écoute nos propositions, nous voulons bien parler du Code du travail. Mais notre objectif est de renforcer les droits des salariés. Pourquoi le gouvernement se comporterait-il comme le **Medef**, qui arrive en négociation avec un texte sur lequel on n'a ni marge de manœuvre ni possibilité d'amendement

Considérer que le travail à un coût, faciliter le licenciement pour créer de l'emploi, c'est vieux comme Juppé!

Que pensez-vous de son projet de légiférer à partir de trois ordonnances? Ces ordonnances sont complètement irrecevables! L'homme neuf a de vieilles recettes. Considérer que le travail à un coût, faciliter le licenciement pour créer de l'emploi, c'est vieux comme Juppé! Dire que les licenciements d'aujourd'hui sont les emplois de demain, on voit où ça mène. À la précarité ! Le Président souhaite aller plus loin que la loi travail rejetée à 70 % par les Français. Sur les classifications, par exemple. Le principe des conventions collectives est de poser un barème de salaire minimum pour un niveau de diplôme. Permettre aux entreprises d'y déroger signifie donc que demain un jeune sera payé en fonction de ce qu'aura négocié l'employeur et non plus en fonction du nombre d'années d'études qu'il aura faites. C'est ça la loi travail XXL! Depuis que les entreprises dérogent au code du travail, il a triplé de volume!

Et concernant la fusion des instances représentatives du personnel? Le Président se prononce pour plus de dialogue social et en même temps il veut réduire les lieux et moyens qui lui sont dédiés! Par exemple, mélanger les prérogatives des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail [CHSCT] avec celles des comités d'entreprise alors que le coût du mal-être au travail en France atteint 13.000 euros par an et par salarié, c'est une très mauvaise idée !

Une unité syndicale se dessine pour refuser la limitation des indemnités versées par les prud'hommes en cas de licenciement injustifié...

On veut traiter les salariés comme des yaourts. Quel que soit le type de licenciement, le prix d'une vie au travail est barémisé. Sans tenir compte de la situation familiale, de l'état de santé, de l'ancienneté. C'est proprement scandaleux. Réformer le code du travail n'est pas une priorité. L'assouplir ne permet pas de lutter contre le chômage. Nous ne nous bornerons pas à commenter les décisions du gouvernement. Je n'ai pas une tête d'alibi ! Nous avons des efforts à faire pour mettre en avant nos propositions. Nos idées détonnent dans le milieu ambiant, elles n'inspirent ni le Medef, ni les financiers, mais l'opinion publique y est réceptive. Notre priorité n'est pas de convaincre le gouvernement mais les salariés !

"L'expérience de la loi travail devrait attirer l'attention de ceux qui nous gouvernent aujourd'hui"

Le gouvernement compte travailler sur ces ordonnances cet été. Cela s'annonce compliqué pour mobiliser?

Nous voulons être écoutés et qu'on prenne le temps de la discussion en tirant les

JDD, le 21 mai 2017 – Philippe Martinez

enseignements du passé. Quand on veut dialoguer et qu'on est attaché au bien-être des salariés, on ne discute pas pendant les vacances. L'expérience de la loi travail devrait attirer l'attention de ceux qui nous gouvernent aujourd'hui.

Jean-Luc Mélenchon promet de mobiliser la rue. Ça fait un concurrent de plus?

Que des hommes et des femmes politiques viennent soutenir des luttes sociales, c'est une bonne chose. Mais nous avons la prétention de croire que nous sommes les mieux placés pour le faire. Jamais le FN ne serait venu chez Whirlpool sans les caméras et Emmanuel Macron. C'est de la communication, pas de l'action. Pourtant, le pouvoir politique sert à quelque chose : à légiférer, à peser, à relayer et à veiller à l'égalité entre les citoyens. Mais face aux intérêts des marchés financiers et des grands groupes internationaux, il démissionne trop souvent. Quand des salariés, comme ceux de GM&S, en sont réduits à casser leur outil de travail, on devrait pousser un cri d'alerte généralisé et ne pas se contenter de dire que l'État ne peut pas tout.

Propos recueillis par Rémy Dessarts et Emmanuelle Souffi



social-patronat-syndicats-travail

Travail : "aller vite parce que les entreprises attendent" - Lanxade, Medef - (France Inter)

Paris, 22 mai 2017 (AFP) - Thibault Lanxade, vice-président du Medef:

"Je n'ai pas à donner de consigne de vote mais il faut qu'il y ait une majorité pour que les ordonnances (sur le droit du travail, NDLR) puissent passer. Le débat a assez duré".

"La loi El Khomri a duré plus de six mois. Ça a été difficile, dans un contexte politique complexe. (..). Maintenant il y a une forme de maturité pour pouvoir réformer ce code du travail et aller vite parce que les entreprises attendent. Il faut faire en sorte que cela puisse être effectif le plus tôt possible car la croissance est là et maintenant on pourrait bénéficier de ce regain dynamique avec un code du travail plus flexible, plus souple."

La CGT, qui a appelé Emmanuel Macron à renoncer à légiférer par ordonnance, "n'est plus l'organisation syndicale première. Elle a été dépassée par la CFDT qui est une organisation plus progressiste. Et puis il faut relativiser parce que dans les entreprises 80% des accords sont signés par tous les syndicats. (...) Je veux bien qu'il y ait une contestation de façade de la CGT qui est toujours dans sa même articulation. (...) Maintenant il faut un peu évoluer."

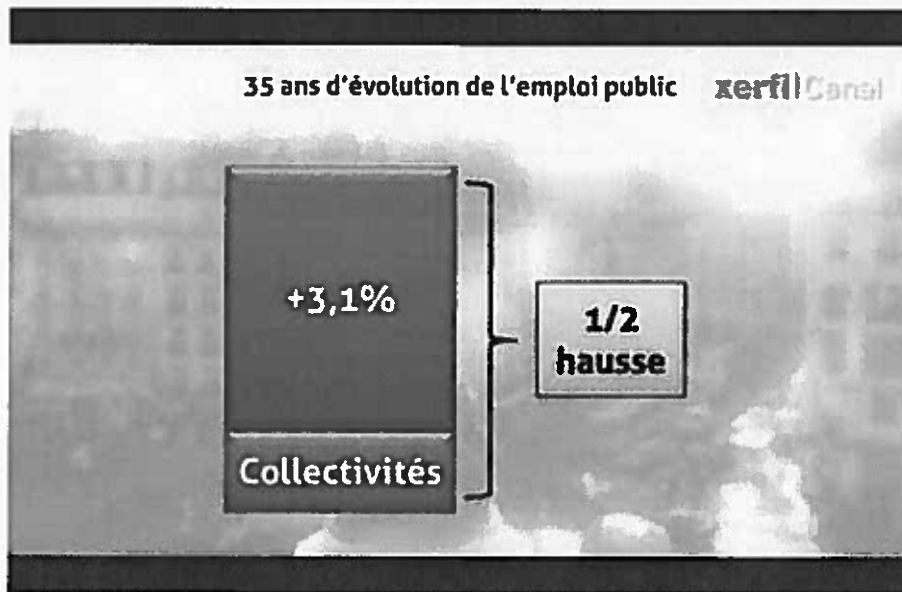
jum/fpo/kp

2017/05/22 08:38:07 GMT+02:00

#617556 DGTE 0250 GIJ49 (4) AFP (198 words)

35 ANS D'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PUBLIC : OU EN EST ON VRAIMENT ?

XERFI CANAL



La Tribune publie chaque jour des extraits issus des analyses diffusées sur Xerfi Canal. Aujourd'hui, 35 ans d'évolution de l'emploi public : où en est on vraiment ?

Quelle est la vérité sur l'évolution de l'emploi public ? Pour être rigoureux, quelques précisions sont indispensables. L'emploi public, ce ne sont pas seulement des fonctionnaires recrutés par concours, ce sont aussi des contractuels. Tous relèvent cependant de la fonction publique dans ses trois versants : la fonction publique de l'Etat (qui regroupe les ministères mais aussi les établissements publics administratifs, comme Pôle Emploi), la fonction publique territoriale (les régions, les départements, les communes, les syndicats intercommunaux...), et la fonction publique hospitalière.

PLUS D'UN EMPLOI SUR CINQ

La fonction publique, c'est aujourd'hui un peu plus de 5,5 millions d'agents, soit plus d'un emploi sur cinq. Et ce calcul ne comprend pas les emplois aidés.

Notre courbe commence au début des années 80 avec l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir. L'emploi public représente alors 17,5% de l'emploi total. Il s'envole en deux ans : 165.000 nouveaux postes sont créés et la barre des 4 millions est franchie.

La hausse se poursuit jusqu'en 1984. Elle connaît une brève pause avec l'arrivée du gouvernement Chirac. Mais dès 1988, l'ascension reprend. La fonction publique d'Etat, la territoriale et l'hospitalière participent toutes à l'inflation de l'emploi public. L'escalade se poursuit après 1996 puis s'accélère, que le gouvernement soit de droite ou de gauche. Le nombre d'agents publics saute la barre des 5 millions en 2002 et atteint un premier sommet en 2007 à près de 5,4 millions.

Sur près d'un quart de siècle, les effectifs publics ont ainsi grimpé de 1,4 million pour représenter 20% de l'emploi total en France. Et pourtant, l'Etat a commencé à freiner. En effet, dans les administrations centrales, les créations de postes décélèrent, et n'augmentent que de 0,3% par an. A partir de 2003, les effectifs centraux se stabilisent et l'Etat central ne contribue qu'au 5ème du gonflement des effectifs publics.

REPORT DES EFFECTIFS DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'Etat peut sembler plus sage, mais c'est une sagesse de façade. En réalité, il transfère de nombreuses compétences à la fonction publique territoriale. Vous l'avez compris, ce sont les collectivités locales qui ont pris la relève. Les lois successives sur la décentralisation sont à l'origine de l'explosion du nombre de postes : +71% sur la période soit un rythme annuel de 3,1%. La fonction publique territoriale représente plus de la moitié de la hausse totale.

La création d'une fonction publique hospitalière va provoquer une autre prolifération de postes : +54% pour les hôpitaux, soit +1,8% l'an. Mouvement qui contribue pour plus d'un quart à la hausse globale des effectifs publics jusqu'en 2007. C'est en 2007, justement, qu'intervient une inflexion très nette, une stabilisation qui va durer jusqu'à 2012.

LE REMPLACEMENT D'UN RETRAITÉ SUR DEUX A ENTRAÎNÉ UNE BAISSÉ DE 11% DES EFFECTIFS

Et c'est une nouvelle fois au niveau de l'Etat central que tout se joue avec le principe du remplacement d'un retraité sur deux. Cela entraîne une réduction de 11% de ses effectifs, même si se poursuit le redéploiement des effectifs vers d'autres administrations. Mais la tendance de fond n'est pas inversée.

Cette stabilisation va faire long feu car le principe du remplacement d'un fonctionnaire sur deux est remis en cause. De plus, nous sommes en 2013, un an avant les élections municipales, et l'emploi accélère du côté des collectivités locales : 16.300 emplois créés sur un an. La fonction publique hospitalière recrute aussi : +15.700. La hausse se poursuit après, même si elle devient moins rapide. Et ce sont finalement près de 5,5 millions de personnes qui sont directement employées dans la fonction publique.

Pour être concret, la part des fonctionnaires s'est stabilisée au voisinage de 20 % de l'emploi total depuis 2004. Il n'en reste pas moins que c'est un record historique en termes absolus.



Laurent Bourné, dimanche à Laval. Il va devoir attendre 12 à 18 mois pour que le tribunal administratif de Nantes réexamine son affaire.

Un fonctionnaire de Laval payé à «ne rien faire» réclame du travail

Le recours de cet ex-délégué FO, qui se plaint d'être placardisé depuis deux ans, a été rejeté par le tribunal administratif.

Par **GUILLAUME FROIN**
Correspondant à Nantes
Photo **THIERRY PASQUET**.
SIGNATURES

Le cauchemar continue pour Laurent Bourné. Le juge des référés du tribunal administratif de Nantes vient de rejeter

le recours de ce fonctionnaire de Laval (Mayenne), payé 2000 euros par mois à «ne rien faire» depuis bientôt deux ans, dénonce-t-il. Cet ancien délégué syndical de Force ouvrière (2009-2014) va donc continuer à «se tourner les pouces» au service «géomatique», un «service fantôme» où il est censé cartographier les réseaux d'eau et d'assainissement de la ville. Depuis juillet 2015, ses 62 collègues du service «eau et assainissement» de la mairie de Laval ont, eux, été transférés à Laval Agglomération. Lui et la cheffe de son microservice ont été les «grands oubliés» du transfert. Depuis qu'il est tombé en

panne, son ordinateur n'est même plus équipé des logiciels nécessaires. Et les courriers en recommandé et autres mises en demeure envoyés au maire, François Zocchetto (UDI), restent lettre morte.

«**Harcèlement.** Laurent Bourné pensait pourtant avoir obtenu une grande victoire, en décembre 2016, lorsqu'un autre juge des référés du même tribunal administratif avait ordonné à la collectivité de lui donner du travail sous huit jours. Le magistrat avait confirmé qu'il s'agissait de «harcèlement moral», et non pas d'un

«simple conflit d'attributions» entre lui et sa hiérarchie. A l'audience, son avocat s'était d'ailleurs interrogé sur un possible lien entre cette «placardisation» et le «passé syndical» de son client. «Il a eu à traiter pendant toute cette période avec l'administration. Or, il est de notoriété publique qu'il y a des tensions entre l'exécutif [local] et Force ouvrière», avait observé M^e Eric Boucher. Sa «placardisation» ne serait en effet pas la première d'un élu FO à Laval: Philippe Serre avait déjà fait annuler la sienne, décidée en juin 2013 par la précé-

L'HOMME DU JOUR

dente municipalité de gauche. Ce cadre avait à l'époque sous sa responsabilité l'organisation matérielle des élections, un secteur sensible à un an des municipales. Il avait alors été muté d'office à la tête d'une nouvelle direction, «prospective et observation du territoire», cette fois-ci sans secrétaire ni agents à encadrer. En attendant, la décision «courageuse» du juge des référés (selon l'avocat de Laurent Bourné) avait fait long feu. A la suite d'un pourvoi de la ville de Laval, elle avait été cassée quelques semaines plus tard par le Conseil d'Etat. La plus haute juridiction administrative française

avait estimé qu'il n'y avait pas lieu de parler de «harcèlement moral». Retour à la case départ, donc, pour le fonctionnaire désœuvré.

Burn-out. Il a tenté en vain, le 2 mai, de contraindre au moins la ville à le transférer à la communauté d'agglomération. Lors de cette dernière audience, devant la seconde juge des référés, le représentant de la ville de Laval s'est contenté de répéter que ses missions sont «effectives» et «réelles», sans préciser lesquelles. Il a simplement imputé la «communication très difficile» actuelle au fait que l'intéressé et sa cheffe de service ont quitté précipitamment une réunion où allait précisément leur être présenté le périmètre de leurs nouvelles fonctions. En attendant, le représentant de la ville a formellement écarté tout lien avec le «passé syndical» de Bourné: «On peine à saisir l'intérêt de la collectivité à se livrer à la placardisation d'un agent pour des faits qui remonteraient entre trois et huit ans. Il n'y a aucun élément qui nous est fourni à l'appui de ces allégations.»

En attendant, la juge n'a pas vu de «doute sérieux» sur la légalité de la décision du maire, préalable indispensable pour faire aboutir cette procédure d'urgence. Il faudra donc que Laurent Bourné attende que le même tribunal administratif de Nantes réexamine son affaire sur le fond, d'ici douze à dix-huit mois, pour espérer voir sa situation évoluer. Ou pas.

En attendant, l'homme trouve le temps long: il ne partira à la retraite que dans trois ans. Son inactivité pèse sur sa santé: il a dû être mis en arrêt maladie pour «burn-out». «Il faisait du ping-pong depuis trente ans et, au grand désespoir d'un de ses amis, il a tout arrêté cette année: il n'avait plus le goût à la compétition, soupire son avocat. Le pire, c'est que mon client est motivé, qu'il aime son travail et qu'il a suivi pour cela une formation qui a coûté 12 000 euros à la collectivité. Aujourd'hui, la ville de Laval pratique les emplois fictifs, en employant des fonctionnaires pour ne rien faire.»

A l'Elysée, Macron a vissé son dispositif

Pas de temps mort : depuis la cérémonie d'investiture, le président a mis son équipe au travail. Et pour éviter les couacs, il partagera des conseillers avec Edouard Philippe à Matignon.

PAR MYRIAM ENCAOUA

« IL EST COMME un poisson dans l'eau. » Ses conseillers décrivent ainsi Emmanuel Macron une semaine après son installation à l'Elysée. C'est même le président en personne qui ferait visiter les lieux aux novices de son équipe ! « Il connaît les usages comme les secrets du palais », explique un proche. « Il ne s'est pas extasié sur les lustres, poursuit-il, il n'est pas dans cette excitation-là. » Pourtant, passer du petit bureau mansardé de l'alle ouest de la présidence, qu'il occupait il y a cinq ans en tant que secrétaire général adjoint de François Hollande, au salon doré du premier étage avec vue sur le jardin, au cœur du palais, n'a rien d'anodin. Mais l'heure n'est plus aux impressions ou aux confidences présidentielles. Ce temps-là est révolu. « Nous ne répéterons pas les erreurs du passé », insiste son entourage.

Le nouveau locataire de l'Elysée n'a qu'une obsession : montrer que chacun est à son poste et au travail. De fait, cette première semaine n'a connu aucun temps mort. Depuis

son investiture, Emmanuel Macron a rencontré deux chefs de gouvernement : la chancelière Merkel à Berlin, en début de semaine, et le président du Conseil italien, Paolo Gentiloni, hier soir à l'Elysée. Entre-tiens bilatéraux auxquels se sont ajoutés plusieurs tête-à-tête avec Donald Tusk, le président du Conseil européen, ou encore Antonio Guterres, le nouveau secrétaire général de l'ONU. Sans oublier sa visite de sept heures sur la base militaire malienne de Gao, au contact des soldats français de la force Barkhane. Et le rythme ne faiblira pas cette semaine avec, au programme, le sommet de l'Otan à Bruxelles jeudi et le G 7 en Sicile le week-end prochain.

« PERSONNE N'OCCUPERA LE BUREAU QUI REND FOU »
UN PROCHE D'EMMANUEL MACRON

« Immédiatement, on a été dans l'opérationnel », souffle un membre de la jeune garde, « comme si la campagne ne s'était pas arrêtée ». Les cartons ont donc été vite déballés et les bureaux distribués. « Sans petites guéguerres », prétend-on au



Depuis son investiture, Emmanuel Macron n'a de cesse de montrer que chacun est à son poste et au travail.

sommet de l'Etat. Alexis Kohler, l'homme de confiance et nouveau secrétaire général de l'Elysée, s'est installé dans le salon vert qu'occupait son prédécesseur, Jean-Pierre Jouyet, le bureau qui jouxte celui du président. « Personne n'occupera le bureau qui rend fou », promet un proche. De quoi s'agit-il ? Du très convoité salon d'angle, point de passage entre le bureau et les appartements

privés du chef de l'Etat. Il restera vide ! Le monarque républicain voudrait-il en finir avec les privilèges ? L'avenir le dira.

En attendant, « il ne s'enfermera pas à l'Elysée », assure son entourage. Le président Macron veut garder le contact avec le pays. Comme François Hollande ? « L'ancien président l'a trop fait ; nous, nous organiserons des visites de terrain signi-

fiantes mais avec peu de médias... » Tourner la page du quinquennat précédent, c'est aussi mettre son équipe et ses ministres à rude épreuve. Confidentialité, discipline et solidarité pour éviter les couacs. Et, nouveauté, il y aura des conseillers partagés entre l'Elysée et Matignon « pour que, sur certains sujets, il n'y ait pas de place pour les petites rivalités », dit sa garde rapprochée. Il pourrait donc y avoir un conseiller ministériel unique entre le président et son Premier ministre de droite, Edouard Philippe, sur l'explosive réforme du Code du travail. Manière pour Emmanuel Macron de garder le contrôle ? « Cela permettra de faire des économies », préfère éluder ce même proche. Les syndicats seront reçus demain à l'Elysée. Preuve, s'il en fallait encore, que le pilote sera le chef de l'Etat.

Twitter @Myriamencoua

Edouard Philippe : "Je dis à tous : n'ayez pas peur"

INTERVIEW - Quatre jours après sa nomination, le Premier ministre a reçu le **JDD**. Il expose ses priorités, sa méthode et le calendrier des réformes. "Nous ne demandons pas d'état de grâce", affirme-t-il.



Edouard Philippe détaille sa feuille de route au JDD. (Eric Dessons / JDD)

Dans cette interview, le nouveau Premier ministre dévoile sa feuille de route à Matignon, "conscient" qu'il pourrait partir si LREM n'a pas la majorité :

- Il fera campagne sur un ton mesuré, mais veut **"donner une majorité au chef de l'Etat"**, en soutenant des candidats macronistes contre ceux de la famille LR.
- L'exécutif a-t-il choisi de raréfier sa parole? **"Il y a une volonté d'organiser la communication, de ne pas nourrir un bavardage permanent"**, affirme Edouard Philippe.
- Sur Notre-Dame-des-Landes, le Premier ministre veut que la médiation, qui durera "six mois", fasse **"baisser le niveau de tension"**.
- La réforme du marché du travail ira **"vite"** après une "discussion" avec les partenaires sociaux, précise-t-il.

Quelles sont vos priorités des prochaines semaines?

D'abord, organiser le travail gouvernemental. Cette équipe nouvelle, constituée de talents qui viennent d'horizons différents, doit avancer au service des Français et dans l'esprit défini par le président de la République. Pour cela, je présenterai lors du prochain Conseil des ministres une méthode de travail qui sera celle de ce gouvernement.

Quelles en sont les grandes lignes?

La collégialité, l'efficacité, la loyauté et l'exemplarité. La collégialité est indispensable parce que le gouvernement réunit des personnalités aux parcours différents qui doivent pouvoir exprimer leurs positions et réfléchir en commun. Mais il faut aussi être efficace car l'urgence est considérable. Le chef de l'État l'a dit : à l'Élysée seront définies les orientations stratégiques ; à Matignon, on arbitre et on fait en sorte que la feuille de route fixée par le Président soit suivie. Par ailleurs, la liberté intellectuelle et la diversité des ministres ne seront un atout que si, une fois passé le temps de la discussion, il y a une parfaite loyauté vis-à-vis des décisions arbitrées. L'exemplarité, enfin, les Français l'exigent légitimement. Emmanuel Macron a une vision très claire de ce que doit être le comportement d'un ministre sous la Ve République. Moi aussi.

Quid de la confidentialité? Y a-t-il une volonté de l'exécutif de peu communiquer?

Il y a une volonté d'organiser la communication, de ne pas nourrir un bavardage permanent. Dans la phase préparatoire d'un projet, personne n'a vocation à exposer sur la place publique des positions qui ne sont pas arbitrées.

Vous voyez-vous comme un "collaborateur" d'Emmanuel Macron ? Ou plutôt comme un allié?

Il a une lecture gaullienne des institutions de la Ve République ; moi aussi. Le rôle du Premier ministre est de diriger l'action du gouvernement, de rendre des arbitrages, et de mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par le Président.

Et être le chef de la majorité parlementaire?

... Et être le chef de la majorité parlementaire, oui. C'est une des tâches qui m'attend : l'organisation et l'animation de la majorité que nous allons construire autour du projet du chef de l'État.

J'ai parfaitement conscience que le Premier ministre doit avoir à la fois la confiance du chef de l'État et le soutien de la majorité parlementaire

Le gouvernement que vous dirigez a-t-il vraiment été composé "sur proposition du Premier ministre", comme le précise la Constitution?
Oui. Sur ce sujet comme sur d'autres, le Président et moi souhaitons revenir à l'esprit de nos institutions.

Et donc à l'épure de la Ve République?
Oui.

Si vous n'arrivez pas à obtenir la majorité aux prochaines législatives, cela remettra-t-il en cause vos fonctions de Premier ministre?
J'ai parfaitement conscience que le Premier ministre doit avoir à la fois la confiance du chef de l'État et le soutien de la majorité parlementaire.

Diriez-vous que vous avez un accord politique avec Emmanuel Macron? Vous ne venez pas de la même famille politique...

Si je n'étais pas d'accord avec sa philosophie et son ambition, je n'aurais pas accepté sa proposition. J'ai été frappé par la diversité des parcours autour de la table du Conseil des ministres : il y avait là des personnalités venues de la société civile, de la gauche, de la droite, du centre... C'est inédit et c'est passionnant de tenter quelque chose qui n'a jamais été tenté. Cela suscite un espoir et un enthousiasme manifestes, qui nous obligent. Si, lors des élections législatives, les Français donnent une majorité au Président, la recomposition se fera sur des bases claires, autour de la méthode, des idées et du rassemblement qu'il propose.

Que prônez-vous : un système post-partisan?

Non, je ne crois pas que les partis soient morts, mais leurs habitudes, leur sédimentation, à certains égards, leur fossilisation, sont dépassés. C'est pour cela que ça craque. Je dis à tous : n'ayez pas peur. Nous avons l'occasion de dépasser quelque chose qui est bloqué. Les deux partis qui géraient alternativement la France ont été éliminés dès le premier tour de la présidentielle. La désaffection des Français à leur égard est considérable. Le système partisan français était dans une impasse. C'était inextricable. Le Président a tranché le nœud gordien.

Vous venez d'un de ces partis. Allez-vous appeler à voter contre les candidats LR?

J'ai, au sein de LR, des amitiés très fortes. Au sein de ce parti, certains souhaitent que le Président et le gouvernement réussissent, pour que la France aille mieux dans cinq ans qu'aujourd'hui. D'autres ont choisi une opposition radicale et stérile. C'est leur choix. Mon objectif est de donner une majorité au chef de l'État. Je ferai donc campagne pour les candidats qui partagent cet objectif.

Même quand ils seront face à des candidats LR avec qui vous êtes ami?
Hé oui. Je ferai campagne comme je l'ai toujours fait : sur un ton mesuré. Je ne vais pas, alors que je souhaite qu'on réponde à la main tendue par le Président, me mettre

JDD, le 21 mai 2017 – Edouard Philippe

à insulter, dénigrer ou critiquer des personnes que j'estime mais qui ne font pas le même choix que moi. J'ai vu que ce choix suscitait des réactions, parfois acides. J'y répondrai par le calme et la tolérance. Ce qui m'intéresse, c'est de faire avancer le pays.

Lire aussi : [Edouard Philippe, un juppéiste à Matignon](#)

Il y a quelques semaines encore, vous défendiez un projet politique différent de celui d'Emmanuel Macron. Faut-il comprendre que, in fine, son projet était meilleur que celui de François Fillon ou d'Alain Juppé? Quand je relis [le programme d'Alain Juppé](#), son esprit et ses propositions, je retrouve beaucoup d'éléments qui figurent dans le projet d'Emmanuel Macron, notamment d'un point de vue économique. Je constate une proximité évidente. À la place qui est la mienne, j'ai le sentiment de faire avancer les idées auxquelles je crois. J'observe, en revanche, qu'un certain nombre de candidats aux législatives, à gauche ou à droite, vont soutenir des programmes très différents de ceux qu'ils ont soutenus à la présidentielle. À gauche, je n'ai pas le sentiment que les candidats socialistes aient placé au cœur de leur campagne le revenu universel, qui était pourtant une proposition majeure de Benoît Hamon. À droite, le programme porté par les candidats LR me semble assez différent du projet porté par François Fillon, qui avait sa cohérence, même si j'avais exprimé des doutes sur sa faisabilité. Comme le disait Churchill, "certains changent d'idées pour être fidèles à leur parti" ; lui avait changé deux fois de parti pour être fidèle à ses idées.

Changez-vous, vous aussi, de parti pour rester fidèle à vos idées? J'ai, en tout cas, le sentiment d'une continuité d'idées totale. Chacun connaît mon parcours. Je suis un homme de droite, ouvert aux idées qui viennent d'ailleurs. Ceux qui répondront à cette ouverture par une logique d'exclusion courent le risque d'être sanctionnés par les Français.

Pour achever la recombinaison que vous souhaitez, faudrait-il dans l'idéal des ministres LR supplémentaires après les législatives? La question n'est pas de savoir s'il faut plus ou moins de LR ou de tel ou tel autre parti, mais d'avoir les personnalités les plus utiles et les plus compétentes pour faire avancer la France.

La droite vous attaque déjà sur le thème de la hausse prévue de la CSG... Cette disposition prendra place dans le cadre d'une réforme fiscale guidée par la justice et l'équité. Je souhaite que cette réforme soit jugée dans son ensemble.

Ferez-vous un geste pour les retraités, qui s'en inquiètent? Arrêtons de faire peur aux Français : une large partie des retraités n'est pas concernée par cette mesure. Pour le reste, je sais combien le Président est attentif aux inquiétudes formulées par les Français.

Un audit sur les finances publiques sera lancé dans les prochains jours

Vous avez annoncé la nomination d'un médiateur au sujet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Quand la décision définitive sera-t-elle prise sur ce dossier? Êtes-vous prêt, le cas échéant, à faire évacuer la zone par la force? Il est urgent de baisser le niveau de tension sur ce dossier. La médiation va nous y aider. Elle durera six mois. Nicolas Hulot [ministre de l'écologie] et moi souhaitons vraiment que toutes les options soient sur la table. Puis viendra le temps de la décision et de sa mise en œuvre.

Emmanuel Macron avait annoncé le lancement d'un audit des finances publiques dès son arrivée au pouvoir. Est-il lancé? Il le sera dans les prochains jours.

Un de vos premiers chantiers sera la réforme du Code du travail... C'est une réforme majeure. Une bonne réforme est une réforme bien pensée, bien discutée, puis bien exécutée. La réforme du Code du travail a été bien pensée. Nous allons désormais la discuter pour l'enrichir et l'expliquer. Cela veut dire une discussion avec les organisations syndicales, qui est indispensable, et une discussion parlementaire qui aura lieu à l'occasion du vote de la loi d'habilitation qui permettra au gouvernement de prendre des ordonnances dans le cadre défini par le Parlement.

Retrouvez également le baromètre JDD : pas d'état de grâce pour Emmanuel Macron... mais presque

Le texte n'est donc pas complètement écrit? Y a-t-il matière à discussion? On ne s'engagera pas dans une réforme aussi puissante sans une phase de discussion avec les partenaires sociaux et le Parlement. Avec la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, nous aurons des rencontres bilatérales avec l'ensemble des organisations syndicales. Mais une fois que la discussion aura eu lieu, il faudra aller vite. On ne peut pas attendre deux ans pour achever cet exercice. Emmanuel Macron a entendu la colère des Français. Il sait aussi l'urgence de la transformation du pays. **Pensez-vous pouvoir convaincre les syndicats, qui sont déjà sur leurs gardes?** En tout cas, je m'engage dans cet exercice avec ouverture et bonne volonté.

Jusqu'à quel point êtes-vous déterminé à mener une réforme qui peut jeter les Français dans la rue?

Notre pays doit avancer. Il doit repartir. Il a des atouts considérables mais aussi des défis majeurs à relever. Au fond, tous les Français le savent, et ils ne nous pardonneraient pas de ne rien faire. Nous devons avancer avec détermination, saisir ce moment et cet espoir.

JDD, le 21 mai 2017 – Edouard Philippe

La confiance des Français n'est pas encore là, à en croire les premiers sondages...

Nous savions que, quel que soit le président élu et le gouvernement formé, il n'y aurait pas d'état de grâce. Je ne suis donc pas surpris. Mais nous ne demandons pas d'état de grâce. Les états de grâce qui dureraient six mois et dont on ne faisait rien, les Français n'en veulent plus. Ce sont là encore de vieux schémas. Nous essayons de faire autre chose. Forcément ça surprend, ça peut désarçonner. Je crois que ça suscite aussi beaucoup d'espoir.

L'impôt à la source est une source de complexités supplémentaires pour les entreprises

La réforme du prélèvement de l'impôt à la source sera-t-elle reportée? Abandonnée?

J'ai demandé au ministre en charge du Budget, Gérard Darmanin, d'examiner les conditions de sa mise en œuvre. Ensuite, nous discuterons au sein du gouvernement, et une décision sera prise très rapidement. Tout le monde sait que cette réforme, telle qu'elle a été envisagée, est une source de complexités supplémentaires pour les entreprises.

La réforme ne sera donc pas abandonnée?

Laissons le ministre des Comptes publics examiner ce dossier.

Mais c'est vous le chef du gouvernement!

Un chef, ce n'est pas quelqu'un qui prend les décisions seul à la place des autres. Un bon Premier ministre doit faire en sorte que les décisions soient discutées, instruites, tranchées puis appliquées. J'attends les propositions du ministre des Comptes publics.

Regrettez-vous qu'Alain Juppé ne soit pas de cette aventure?

Chacun connaît notre proximité, et je sais ce que je lui dois. Alain Juppé était candidat à la primaire de la droite et du centre. Son objectif était de devenir président et il n'en avait pas d'autre. Il n'a pas réussi. Mais le ton et le fond de sa campagne ont, je crois, préparé le terrain de ce qui arrive aujourd'hui.

Par Anna Cabana, Hervé Gattegno et Christine Ollivier

GOVERNEMENT

Emmanuel Macron confie les clés de l'État aux intérêts privés

Le nouveau président a fait de « la société civile » l'étendard de son mouvement politique. Derrière ce leurre marketing, qui ne répond en rien à la crise de la représentation politique, beaucoup alertent sur de potentiels conflits d'intérêts.

C'est le nouveau coup marketing de la République en marche. L'arrivée de « la société civile » dans les institutions serait la réponse miracle à la crise de la représentation politique. Une manière « d'oxygéner la haute administration française » en confiant les clés de l'État à des « experts » garants de « l'efficacité » de l'action publique. Le mouvement REM se vante ainsi d'avoir investi 52 % de candidats « issus de la société civile ». « C'est le retour définitif des citoyens au cœur de la vie politique », ose même Richard Ferrand. Mais, à regarder de plus près leur CV, les marcheurs roulent plutôt sur l'or, très majoritairement cadres, « responsables de ressources humaines », chefs d'entreprise, médecins, créateurs de start-up ou avocats. Nul ouvrier et très peu d'employés ont été invités par le mouvement d'Emmanuel Macron à prendre la route de l'Assemblée nationale. C'est dire si le concept de « société civile » est loin de garantir les intérêts populaires.

Pour le sociologue Paul Lagneau-Ymonet, « ce label permet de faire entrer les intérêts privés et de leur confier les clés de la maison ». « Sous couvert de faire venir des "experts", on en vient à oublier que ces gens importent dans le monde politique les intérêts particuliers des domaines d'activités dont ils étaient des membres éminents, s'inquiète ce maître de conférences à Paris-Dauphine (1). La mutation de l'élite française se fonde sur le recul croissant du pouvoir étatico-bureaucratique au profit de la sphère économique, et notamment de sa dimension financière. »

Les transfuges du privé suscitent des inquiétudes

Le nouveau gouvernement affiche en effet sur le papier une moitié de personnes issues de la « société civile ». Au ministère de la Santé, à celui du Travail, ou encore dans le Numérique, les transfuges du privé suscitent des inquiétudes quant à de potentiels conflits d'intérêts. « L'exemple le plus évident est la nomination d'un ancien du Medef et ex-directeur des relations sociales à Schneider Electric, Antoine Foucher, comme directeur de cabinet de la ministre du Travail », alerte le sociologue.



Le nouveau gouvernement affiche une moitié de personnes issues de la « société civile ». - Philippe Wojazer/Reuters

Mais c'est du côté du ministère de la Santé que les inquiétudes sont les plus fortes. Deux jours à peine après sa nomination, l'entourage d'Agnès Buzyn a laissé entendre qu'elle serait déchargée de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), dirigé par son époux, pour éviter tout conflit d'intérêts. « Un problème identifié depuis le début », assure son équipe. Mais qu'en sera-t-il de ses liens avec les laboratoires privés ? Au centre

du tableau de chasse d'Emmanuel Macron, cette professeure d'hématologie de 54 ans n'a jamais caché sa proximité avec l'industrie pharmaceutique. De 2009 à 2011, alors qu'elle venait d'être nommée vice-

« L'exemple le plus évident est la nomination d'un ancien du Medef comme directeur de cabinet de la ministre du Travail. »

présidente de l'Institut national du cancer, elle n'avait pas voulu renoncer à participer aux réunions du « board » de deux grands laboratoires pharmaceutiques : Novartis et Bristol-Myers Squibb. Devant la commission des affaires sociales du Sénat, elle avait encore expliqué que « l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts avec les laboratoires » était devenue trop « handicapante ». Des positions qui avaient alors choqué Irène Frachon, lan-

ceuse d'alerte dans l'affaire du Mediator. Et le profil de son directeur de cabinet n'est pas pour rassurer. Elle a en effet choisi de nommer, vendredi, l'assureur Gilles de Margerie, directeur général adjoint chez

Humanis. C'est lui qui sera chargé de mettre en œuvre notamment deux promesses du candidat Macron : le reste à charge zéro pour l'optique, les prothèses dentaires et auditives d'ici à 2022, et « le régime de retraite universel ». L'article 2 de la loi du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, définit pourtant la notion de « conflit d'intérêts » comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». Alors, tous ces membres de la « société civile » version Macron parviendront-ils à défendre l'intérêt général ou celui de leurs précédents employeurs ? La question mérite d'être posée. ♦

HAUD VERGNOL

(1) Coauteur du Concert des puissants. Raisons d'agir. 2016

IMPOTS : VERS UNE SUPPRESSION DEGUISÉE DE L'ISF AVEC MACRON ?

HUGO BAUDINO



Le programme du président comporte une refonte de la fiscalité sur le patrimoine, l'ISF devant évoluer vers un impôt centré sur la propriété immobilière. Censée favoriser les investissements dans l'économie réelle, cette mesure présente toutefois une faille qui pourrait bien remettre en cause tout l'ISF.

C'était, avec François Fillon, un des seuls candidats favorisés à l'élection présidentielle qui prévoyait de remettre en cause l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Si le candidat les Républicains souhaitait purement et simplement le supprimer, Emmanuel Macron veut pour sa part le réformer et le recentrer sur l'immobilier. Le nouveau président de la République a en effet inscrit dans son programme une réforme de l'ISF, qui deviendrait un impôt sur la fortune immobilière (IFI). Ce nouvel impôt sera, comme son nom l'indique, « assis sur les seuls actifs immobiliers » des ménages, comme le mentionne le programme d'Emmanuel Macron. Il fonctionnera de la même manière que l'ISF actuel, c'est-à-dire que tout foyer fiscal avec un patrimoine immobilier supérieur à 1,3 million d'euros y sera assujéti. Le barème et l'abattement de 30 % sur la résidence principale seront également maintenus tels quels.

Toutes les valeurs mobilières détenues par les ménages ne seront donc plus intégrées au calcul de ce nouvel impôt sur le patrimoine. Les différents contrats d'assurance vie, les PEA, PEL, comptes à terme et actions échapperont ainsi totalement au remplaçant de l'ISF. Cette refonte de la fiscalité sur le patrimoine permettra, selon Emmanuel Macron, de « soutenir ceux qui prennent des risques, ceux qui permettent de créer et de développer notre économie et d'orienter l'épargne vers le financement de nos entreprises et l'investissement ».

UN GESTE POUR LES "MOINS RICHES" PARMIL LES RICHES ?

La mesure serait donc, telle qu'elle était présentée dans le programme du président élu, un moyen de favoriser l'épargne et les placements en actions qui contribuent au financement de l'économie, fidèle ainsi à son idée d'opposer le risque et la rente. Selon Emmanuel Macron, l'ISF encore en vigueur actuellement pénalise l'investissement parce qu'il s'ajoute à tous les autres taxes et impôts déjà existants, pouvant ainsi « aboutir à annuler complètement le rendement des investissements, surtout en période d'inflation faible ». Cette réforme aura donc forcément un impact sur les stratégies d'optimisation fiscale destinées à éviter l'ISF, à l'image de celles qui ont permis aux plus grandes fortunes de France d'y échapper. Elle conduira aussi à un réexamen des dispositifs de pacte d'actionnaires type Dutreil, même si l'ISF n'est pas la seule raison de leur existence. Parfois, l'objectif principal est d'assurer la stabilité d'un actionnariat familial dispersé.

Avec la création de l'IFI, Emmanuel Macron table sur une réduction de la facture fiscale pour 50 % des contribuables actuellement assujettis à l'ISF, en gros tous ceux qui détiennent une part importante de valeurs mobilières dans leur patrimoine. Selon son programme, les « 50 % les moins fortunés ont un patrimoine qui n'est constitué d'immobilier qu'à 55 % environ ». L'IFI serait donc un coup de pouce fiscal pour les très riches certes, mais aussi pour les moins riches parmi les redevables actuels de l'ISF.

Le barème et le seuil de l'ISF n'évoluant pas, la mesure va impacter les finances publiques. Sur le site d'En Marche !, le coût pour le budget de l'État est estimé à 2 milliards d'euros par an. Emmanuel Macron compte combler ce manque à gagner par son nouveau prélèvement forfaitaire sur les revenus du capital, qui fusionnera impôt sur le revenu et prélèvement sociaux. C'est surtout la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) à hauteur de 1,7 point qui va permettre de rapporter davantage au fisc.

Le bémol, pour les finances publiques, c'est que la mesure pourrait présenter une faille... et une aubaine pour les contribuables. L'ISF portant actuellement sur l'ensemble du patrimoine, si l'impôt ne porte plus désormais que sur la partie immobilière du patrimoine, la tentation sera grande pour les contribuables concernés de transférer leurs actifs immobiliers dans une société et ainsi échapper intégralement à l'impôt sur le patrimoine.

Pour éviter une perte beaucoup plus importante de recettes fiscales, le nouveau président de la République devra donc mettre en place des garde-fous solides pour éviter que les biens immobiliers ne soient transférables dans une société et ainsi être considérées comme des valeurs mobilières exonérées. Sinon, le coût de la mesure va augmenter et l'ISF disparaître quasi totalement, en plus de changer de nom...

BARÈME 2016 :

FRACTION DE LA VALEUR NETTE TAXABLE DU PATRIMOINE / TAUX APPLICABLE

- Jusqu'à 800.000 euros / 0%
- Entre 800 000 et 1,3 million (inclus) / 0,50%
- Entre 1,3 million et 2,57 millions (inclus) / 0,70%
- Entre 2,57 millions et 5 millions (inclus) / 1%
- Supérieure à 5 millions et inférieure ou égale à 10 millions / 1,25%
- Supérieure à 10 millions / 1,50%

Source : Ministère des finances et de l'économie

Rencontres avec les syndicats de fonctionnaires au menu de Gérald Darmanin

IL A PRIS LE TEMPS de les appeler un par un. Pour commencer, le mieux possible, une relation qui pourrait s'avérer bien compliquée dans les mois qui viennent. Hier, le nouveau ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a contacté les neuf responsables des organisations syndicales représentatives des agents de la fonction publique. L'objectif : caler rapidement, idéalement dans le courant de la semaine prochaine, un rendez-vous en tête à tête « pour se rencontrer », explique-t-on au cabinet. Et pour discuter, aussi, « des engagements fixés par le Premier ministre ». Dans son programme,



Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics.

Emmanuel Macron avait en effet annoncé que 120 000 départs de fonctionnaires territoriaux ou d'Etat ne seraient pas remplacés afin de

réduire encore le montant des déficits publics. A coup sûr, ce dossier devrait s'avérer délicat pour le nouveau ministre de 34 ans.

« Nous avons bien compris qu'il y avait des inquiétudes, reconnaît-on au cabinet. Notamment sur le fait que la fonction publique n'avait pas un ministère à part entière. » Depuis février 2016, Annick Girardin – aujourd'hui ministre des Outre-Mer – tenait en effet les rênes d'un ministère totalement dédié. « L'idée de ces rendez-vous individualisés est justement de répondre aux craintes des uns et des autres, poursuit-on. Et d'expliquer qu'il existe une réelle cohérence entre le Budget et les services publics. » **AL**

question du jour

Une cause est-elle moins bien traitée sans ministère dédié?



Marie-Andrée Blanc
Présidente de l'Union nationale des associations
familiales (Unaf)

La famille mérite un interlocuteur unique

Je pense que l'absence d'un ministère ou d'un secrétariat d'État aux familles n'a pas tout à fait le même impact concret que l'absence d'un ministère de la jeunesse, de la ville ou du logement. La famille occupe en effet une place très particulière dans la société. Elle n'est pas une période spécifique de la vie, contrairement à la jeunesse par exemple. Elle n'est pas non plus réductible à un domaine précis, comme peut l'être le logement.

La famille touche à tous les aspects de la vie, dès questions de modes de garde des enfants à la vulnérabilité, en passant par l'organisation du travail. Ainsi, avec la ministre sortante Laurence Rossignol, nous avons pu aborder des questions de natures extrêmement différentes. Par exemple, la réforme du congé parental, la mise en place d'un réseau d'entraide pour les familles monoparentales, la prévention de la radicalisation, l'éducation budgétaire destinée à lutter contre le surendettement, les difficultés de logement des familles, etc.

Nous n'aurions pas pu ouvrir autant de chantiers et porter autant de préoccupations des familles au premier plan si, pour chacune de ces questions, nous avions dû taper à la porte de ministères différents: économie, intérieur, travail, éducation, etc. D'un point de vue pratique donc, il est selon nous inconcevable que les familles n'aient pas un secrétariat d'État ou un ministère dédié. La famille est un domaine transversal par excellence qui mérite d'autant plus, selon nous, un interlocuteur unique.

Ensuite, sur un plan institutionnel, cela n'a aucune logique. L'Unaf que je représente est, en effet, considérée comme un corps intermédiaire. C'est-à-dire

que nous sommes la voix officielle des 18 millions de familles que compte la France. Afin d'assurer cette mission d'interface avec les institutions, des outils et moyens particuliers nous sont donnés. Nous sommes notamment présents dans tous les territoires via les Unions départementales et régionales des associations familiales (Udaf et Uraf). Nous comptons 7 000 salariés et 20 000 représentants des familles bénévoles. Il serait inconcevable que tout ce maillage, toute cette mobilisation au service des familles se dissolve entre différents services.

La famille touche à tous les aspects de la vie, des questions de modes de garde des enfants à la vulnérabilité, en passant par l'organisation du travail.

Enfin, je dirais qu'il nous semble inconcevable, sur un plan symbolique, que la famille n'apparaisse dans l'intitulé d'aucun ministère. Elle n'est pas un moment de la vie, elle est partout et mérite donc d'être reconnue et identifiée. C'est pourquoi nous demandons au moins la création d'un secrétariat d'État rattaché au ministère des solidarités et de la santé qui a été confié à Agnès Buzyn. Nous souhaitons que ce ministère soit clairement renommé « ministère des solidarités, de la santé et des familles ».

Recueilli par Emmanuelle Lucas

Emmanuel Macron ayant souhaité un gouvernement resserré, un certain nombre de dossiers ne font plus l'objet d'un ministère dédié. Plusieurs associations féministes ont ainsi déploré l'absence d'un ministère de plein exercice dédié aux droits des femmes.

L'Union nationale des associations familiales (Unaf) ou encore l'ancienne secrétaire d'État à l'aide aux victimes, Juliette Méadel, ont aussi regretté de leur côté la disparition de ces portefeuilles ministériels.



Olivier Ihl
Professeur de science politique

L'affectation des budgets est plus déterminante

Il faudra bien sûr attendre les décrets fixant les attributions de chaque ministère pour voir ce que recouvrent vraiment les intitulés proposés et les rattachements des administrations. Mais je crois qu'il ne faut pas être nominaliste: ce n'est pas parce qu'une cause n'apparaît pas dans l'intitulé du ministère qu'il n'existe plus de politique publique en la matière. D'autant qu'il existait une contradiction entre le souhait de resserrer le gouvernement et le fait de donner à chaque cause le rang symbolique d'un ministère.

Rappelons que les gouvernements français ont souvent été fournis. Celui de Jean-Marc Ayrault comptait par exemple 20 ministres et 17 secrétaires d'État, celui de Mauroy 26 ministres et 21 secrétaires d'État. Avec 18 ministres et 4 secrétaires d'État, celui d'Édouard Philippe est l'un des plus resserrés de la V^e République, notamment par le faible nombre de secrétariats d'État et de ministres délégués, se rapprochant de ceux de Raymond Barre ou de Lionel Jospin, plutôt soucieux de modération en la matière. Ce souci de diminution - qui plaît aux Français - représente un gain financier non négligeable, un ministère correspondant à une dépense annuelle d'environ 300 millions d'euros. Un décret confirme d'ailleurs la même ligne en ce qui concerne les cabinets, réduits à dix membres au maximum - là où ils pouvaient en compter 30 ou 40. La volonté politique d'Emmanuel Macron est claire: avoir des têtes de ministère moins étoffées pour une action moins onéreuse et plus efficace.

Ajoutons que la composition du gouvernement affiche toujours des priorités politiques. Sous la présidence Mitterrand, il comportait ainsi un ministère

du temps libre et sous celle de Nicolas Sarkozy, un ministère de l'identité nationale. Dans celui d'Édouard Philippe, si le ministère de la transition écologique a créé la surprise, la marque principale est l'Europe, manifeste dans l'intitulé du ministère de Jean-Yves Le Drian comme par la présence de Sylvie Goulard aux armées. Il y a là un retour à une certaine orthodoxie gaullienne: éviter de représenter l'État dans une série de domaines jugés non prioritaires.

Il y a là un retour à une certaine orthodoxie gaullienne: éviter de représenter l'État dans une série de domaines jugés non prioritaires.

On peut bien entendu être en désaccord avec ces choix. Et comprendre l'inquiétude de certaines associations quant à l'importance budgétaire accordée dans l'avenir aux causes qu'elles défendent. Par rapport à un directeur administratif ou à un secrétaire d'État, le ministre a deux prérogatives: assister au conseil des ministres et signer des décrets. Le fait de ne pas avoir de ministère dédié se traduira-t-il par un affaiblissement de la capacité de négociation lors des débats budgétaires et d'une diminution des crédits affectés par l'État à ces causes? La manière dont le chef de l'État, avec le premier ministre, arbitrera ces questions sera beaucoup plus déterminante que les intitulés actuels.

Recueilli par Béatrice Bouniol

FISCALITE : LES MESURES MACRON EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

HUGO BAUDINO



La refonte de l'ISF n'est pas la seule mesure fiscale dans le programme d'Emmanuel Macron... Il y a aussi les mesures en faveur du pouvoir d'achat.

Le nouveau président propose également deux mesures phares à destination des classes moyennes et populaires : la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables et la baisse des cotisations sociales salariales.

EXONÉRATIONS DE LA TAXE D'HABITATION

C'est assurément une des mesures qui a le plus retenu l'attention lors de sa campagne. Le nouveau président de la République souhaite exonérer 80% des contribuables de la taxe d'habitation, impôt qu'il considère « injuste ». Il est vrai que la taxe d'habitation est un impôt local qui varie énormément selon les villes, et les habitants des communes les moins riches sont bien souvent ceux qui payent le plus. La taxe d'habitation a même tendance à augmenter dans ces villes faisant face à des besoins plus importants de financement, surtout depuis que l'État a diminué ses subventions. Le programme d'En marche ! précise que l'État consacrera 10 milliards d'euros par an à cette mesure afin de compenser le manque à gagner pour les communes.

Emmanuel Macron propose donc une exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, ceux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 20.000 euros par an et par part. Il y a tout de même un léger effet d'annonce, les 20% de ménages les plus modestes étant déjà exonérés de taxe d'habitation à l'heure actuelle. Cette mesure compensera aussi la hausse de la CSG pour environ 40% des retraités concernés.

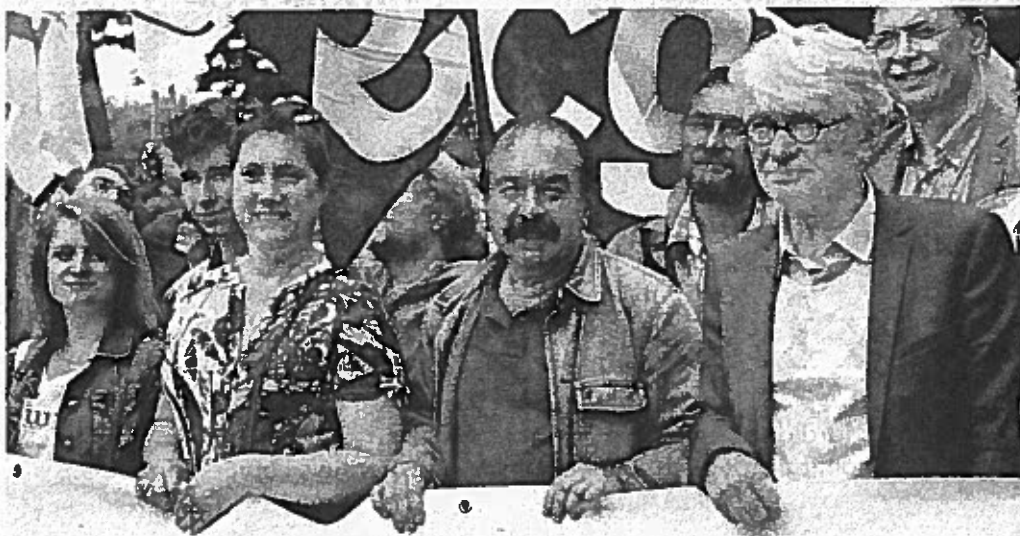
BAISSE DES COTISATIONS SOCIALES ET HAUSSE DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

Emmanuel Macron propose également plusieurs mesures à destination des actifs. La suppression de la part salariale (3,15% du brut) des cotisations sociales d'assurance maladie et chômage, remplacée par une hausse de 1,7 point de la CSG, devrait ainsi profiter à tous les actifs. Le programme du nouveau candidat prend l'exemple d'un salarié touchant 2.200 euros nets par mois : il gagnera, grâce à cette mesure, 500 euros nets supplémentaires par an.

Ce sont les retraités qui perdront au change, mais l'ancien ministre de l'Économie a promis, en compensation, que les 40% les plus modestes seraient exonérés de cette hausse de la CSG, soit parce qu'ils payent le taux réduit, soit parce qu'ils bénéficieront de la suppression de la taxe d'habitation.

Pour les bas salaires, Emmanuel Macron souhaite enfin mettre en place une hausse de la prime d'activité. Ce dispositif, né de la fusion entre le RSA activité et la prime pour l'emploi, concerne 2,4 millions de foyers, qui verront donc leur revenu augmenter. Pour un salarié au Smic, le gain est estimé à 80 euros par mois.

Politique & Citoyenneté



Les syndicats unis contre la loi travail, avec B. Groison, P. Martinez et J.-C. Mailly. Julien Jaulin/honslucas

CODE DU TRAVAIL

Un dialogue social à la sauce Medef

Emmanuel Macron veut passer sa loi travail XXL par ordonnances dès cet été. Une consultation doit avoir lieu avec les syndicats dans la précipitation.

Signe qui ne trompe pas, la réforme du Code du travail a été confiée vendredi à Antoine Foucher, directeur de cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Cet ancien directeur général adjoint du Medef, en charge du social, avait démissionné de l'organisation patronale en 2016 pour exercer ses talents chez Schneider. Charge à lui de mener trois chantiers : la casse du Code du travail au profit des négociations d'entreprise, le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement non justifié et la fusion des instances représentatives du personnel. Comme l'oblige la loi Larcher de 2007, il devra mener les discussions avec les partenaires sociaux, qui ont été prévenus par Matignon jeudi. Une consultation qui pourrait n'être qu'un plan de communication, comme cela l'avait été pour la première loi travail, déjà écrite avant même le début des discussions. Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, n'est pas dupe. « Ça ne veut rien dire une consultation ! » lance-t-il dans le dernier JDD. « Pourquoi le gouvernement se comporterait-il comme le Medef qui arrive en négociation avec un texte sur lequel on n'a ni marge de manœuvre ni possibilité d'amendement ? » interroge-t-il. Le secrétaire général de la CGT a également jugé que cette volonté de faire passer cette « loi travail XXL » par ordonnances était « irrecevable ». Laurent Berger, de la CFDT, prévient également que « passer à la hussarde sur le Code du travail, ça ne marchera pas ».

Tous les syndicats mettent en garde sur cette précipitation

Édouard Philippe a beau rabâcher à longueur d'interview : « N'ayez pas peur », la méthode inquiète. « Une bonne réforme est une réforme bien pensée, bien discutée

puis bien exécutée, explique le premier ministre au JDD. La réforme du Code du travail a été bien pensée. Nous allons désormais la discuter pour l'enrichir et l'expliquer. Mais une fois que la discussion aura eu lieu, il faudra aller vite. »

Tous les syndicats mettent en garde sur cette précipitation. Détricoter le Code du travail sur des bases floues et organiser une concertation en deux mois, afin de passer par ordonnances pendant les grandes vacances, est bien trop brusque. Et fait craindre le pire sur la qualité de la discussion. Samedi sur France Inter, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière, a également insisté sur la nécessité « d'une véritable concertation » en amont, et pas seulement une « consultation » telle que voulue par le premier ministre Édouard Philippe. Le responsable de FO n'a pas voulu se prononcer sur le fond car, a-t-il dit, « franchement, je ne sais pas où ils veulent aller ». Jean-Claude Mailly a en revanche moins de réserve sur

« Ça ne veut rien dire une consultation ! »

PHILIPPE MARTINEZ
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CGT

la nomination d'Antoine Foucher comme directeur de cabinet de la ministre du Travail : « C'est quelqu'un que je connais, qui aime le dialogue, qui aime la négociation collective, c'est pas mal. Au-delà des noms, j'aime autant que celui ou celle qui est directeur de cabinet de la ministre du Travail ne vienne pas de Bercy. » Laurent Berger, dans les Échos, salue la nomination de Muriel Pénicaud. « Elle croit profondément au dialogue social », affirme-t-il. La CGT rappelle que celle qui a pourtant travaillé au cabinet de Martine Aubry sous le gouvernement Jospin n'a pas appliqué les 35 heures quand elle est devenue DRH de Danone, et qu'elle a mis en œuvre un plan de suppression de 900 postes... « Elle a un parcours de dirigeante d'entreprise, et le programme de Macron est clair. Elle est là pour l'appliquer », résume Philippe Martinez. ■

PIERRIC MARISSAL

J.-M. Eymeri-Douzans : “Emmanuel Macron veut accélérer l’osmose politico-administrative”

Réduction de la taille des cabinets ministériels, question de confiance posée aux directeurs d’administration, nouvelle gouvernance au sommet... Pour Jean-Michel Eymeri-Douzans, professeur des universités à Sciences-Po Toulouse, cette volonté de faire travailler les ministres et les directeurs en “comité de direction” pose la question du rôle de l’Élysée dans les nominations.

Quel regard portez-vous sur les premières décisions concernant les entourages du président de la République et du gouvernement ?

Lors de son premier Conseil des ministres, le 18 mai 2017, le Président Emmanuel Macron a tout à la fois confirmé et fait dire par le porte-parole du gouvernement son intention de soumettre très vite les 250 plus hauts emplois à la discrétion du gouvernement à une procédure de “revue”, d’“examen” pour en remplacer (ou confirmer) les occupants, et signé un décret limitant la taille des cabinets ministériels en cours de constitution. Les deux mesures sont tout à fait cohérentes, mais les enjeux qui les sous-tendent, dans un contexte singulier de renouvellement recherché de notre vie politique, méritent explicitation.

Doit-on s’attendre à une nouvelle répartition des rôles entre cabinets et haute administration ?

Tout d’abord, soulignons qu’Emmanuel Macron sait ce qu’il en est de la puissance des entourages et de leurs relations complexes avec les ministres et la haute administration, lui dont la “marche” intrépide vers le pouvoir suprême est d’abord celle d’un haut fonctionnaire devenu conseiller du prince élyséen, puis ministre. Aussi faut-il prendre au sérieux ses choix quant à l’organisation de cette zone complexe de recouvrement entre politique et haute administration, marches incertaines plutôt que frontière bien délimitée, où interagissent au quotidien les dirigeants politiques de l’exécutif, leurs conseillers de cabinet, et des hauts fonctionnaires cogouvernants.

L’idée de contenir la taille des cabinets ministériels revient régulièrement après chaque élection présidentielle...

Voilà en effet une idée neuve... qui a plus de cent ans d’âge. Ce sont les articles 141 et 142 de la loi de finances du 13 juillet 1911 qui posent le principe d’un contingentement, précisé par un décret du 13 février 1912, limitant l’effectif d’un cabinet de ministre à 7 membres et celui d’un secrétaire d’État à 5. Sous la Quatrième République, un décret du 28 juillet 1948 s’y substitua qui, modifié depuis lors, est resté en vigueur jusqu’à présent, limitant l’effectif maximum à 10 membres pour un ministre et à 7 pour un secrétaire d’État. Las ! Ce texte a été constamment violé... À chaque nouveau gouvernement, le Premier ministre fixait, par simple circulaire, un plafond d’effectifs autorisés presque toujours supérieur à ceux du décret. De plus, ces circulaires ne visaient que les membres “officiels”, nommés par arrêté dans les formes mentionnées à la brochure annuelle intitulée “Composition du gouvernement et des cabinets ministériels” et dans une liste dite “Le jaune sur les cabinets” annexée chaque année au projet de loi de finances. Ces “officiels” étaient au nombre de 565 sous le gouvernement de Jean-Marc Ayrault et de 461 sous celui de Manuel Valls. Mais s’y ajoutaient des membres dits officieux, parfois un bon tiers supplémentaire, d’où un total de 650 conseillers ministériels sous le gouvernement Valls.

Était-ce un record ?

Non, le maximum historique a été atteint sous Pierre Bérégovoy, avec plus de 700 conseillers en 1993, après quoi Édouard Balladur réduisit les effectifs à 356 officiels et 435 en comptant les officieux, lors de la cohabitation de 1993-1995. Mais ce fut surtout après la campagne présidentielle du Jacques Chirac de la “fracture sociale” dénonçant le rôle néfaste de la “technostructure” et prônant la suppression des cabinets pour faire travailler les ministres avec les directeurs des ministères que le Premier ministre Alain Juppé

(mentor politique d'Édouard Philippe) constitua (en 1995-1997) les équipes les plus modestes depuis l'ère Pompidou, avec à peine 392 "officiels"... et aucun "officieux".

Enfin avec le décret du 18 mai 2017, on en revient à cela...

Oui. Si son article premier fixe des quotas inscrits dans la continuité du texte précédent, avec 10 conseillers pour un ministre, 8 pour un ministre délégué, mais 5 à peine pour les secrétaires d'État, son article 2 retient l'attention : *"Les nominations des membres des cabinets ministériels sont faites par arrêté ministériel après avoir été soumises au Premier ministre qui s'assure du respect des dispositions de l'article 1er."* Cet arrêté, publié au Journal officiel, précise les titres des personnes concernées et l'emploi auquel elles sont appelées au sein du cabinet. La dernière phrase – *"Nul ne peut exercer des tâches au sein d'un cabinet ministériel s'il ne figure sur cet arrêté"* – indique que le temps des "officieux" serait révolu et, par voie de conséquence, celui des cabinets volumineux qui, dans les grands ministères, avaient la taille d'une PME.

"L'aspect de plus en plus curial des cabinets, qui dépend fort d'effets de taille et des rivalités intestines, pourrait s'en trouver atténué."

La réduction de la taille des cabinets est donc très sensible...

Au plan quantitatif, compte tenu du cabinet de Matignon, non soumis au décret et qui pourrait comprendre une trentaine de personnes, et si le gouvernement n'enfle pas après les législatives, les cabinets devraient comporter un total d'environ 230 personnes. C'est une énorme contraction, de près des deux tiers par rapport aux mandats de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, qui ramènerait le volume total des cabinets à ce qu'il était... sous de Gaulle.

Quelles sont les conséquences immédiates de cette cure d'amaigrissement ?

Si l'innovation perdure – ce qu'il faudra vérifier dans la durée, car les cabinets ont parfois grossi en cours de mandat, par exemple sous Lionel Jospin –, il devrait en résulter des économies, tant les cabinets coûtent cher en salaires et primes, et en "train de vie" induit par le nombre. Il en résultera aussi des améliorations de l'"ergonomie" du travail gouvernemental grâce à la réduction, à due proportion, de l'intensité des flux de communication et des relations d'échange et de conflits par lesquelles, en d'incessants rapports de force, ces hommes et femmes de l'ombre "se donnent beaucoup de travail les uns aux autres", selon la lucide confiance d'un haut fonctionnaire. L'aspect de plus en plus curial des cabinets, qui dépend fort d'effets de taille et des rivalités intestines, pourrait s'en trouver atténué, et la cohésion de l'action gouvernementale accrue.

Ne doutons pas que ces bienfaits espérés soient les mobiles primordiaux de la décision malthusienne concernant la taille des cabinets. Il n'est pas interdit, pour autant, de replacer cette décision dans la plus vaste texture de motifs créée, au-dessus d'eux, par le choix de ministres souvent néophytes et/ou issus de la société civile, et au-dessous des cabinets par la décision de "mettre sur le grill" les dirigeants de l'appareil administratif de l'État. Ce cocktail de nouveautés promet d'avoir des effets intéressants.

Quels types d'effets ?

De fait, les recherches collectives publiées dans *Le Règne des entourages** ont prouvé que même les "poids lourds" politiques, quand ils entrent au gouvernement, n'ont que quelques noms de conseillers à placer et laissent pour l'essentiel composer leur cabinet... par leur directeur de cabinet, lequel leur est parfois plus que "suggéré" par l'Élysée ou Matignon. Quant aux cabinets des ministres délégués et des secrétaires d'État, il est très fréquent qu'ils soient intégralement choisis par le directeur de cabinet du ministre plein auquel ils sont rattachés, répondant aux ordres de l'Élysée et Matignon. À ces usages bien établis, le Président Macron va-t-il mettre un terme ? Il est permis d'en douter, puisque le retard dans l'annonce de la nomination d'Édouard Philippe serait dû, selon certaines fuites, à un premier bras de fer concernant l'identité du directeur de cabinet de Matignon, pour lequel l'Élysée avait un candidat, alors que M. Philippe a souhaité nommer un ami et vieux camarade de Sciences-Po. Ce que le Président a tenté avec son chef de gouvernement, comment ne le tenterait-il pas avec la ministre de la Culture, celle de l'Enseignement supérieur, ou celle des Sports ? C'est d'autant plus probable que nos recherches ont déjà établi que la forte hiérarchisation entre cabinets est maximisée dans le cas des ministres et secrétaires d'État qui ne sont pas des politiciens expérimentés.

Des cabinets moins fournis, qu'est-ce que cela change au quotidien pour le ministre ?

Réduire la taille des cabinets au point qu'ils se limitent aux fonctions transversales, organisationnelles et de soutien personnel (directeur de cabinet, directeur adjoint dans les grands ministères, chef de cabinet, conseiller spécial "auprès" du ministre, conseiller de communication, conseiller parlementaire, "nègre" d'écriture...) et ne doivent plus comporter de conseillers sectoriels ou thématiques (ceux qui "chapeautent" telle direction d'administration centrale et en suivent les dossiers) oblige mécaniquement chaque ministre à travailler au contact direct et quotidien du secrétaire général et des directeurs du ministère. C'est, peu ou prou, le modèle britannique. Or notre tradition française était autre, justifiant l'existence de volumineux cabinets, avec le risque qu'ils fassent "écran" entre ministres et services, par un nécessaire contrôle politique sur l'activité d'administrations centrales dont les directeurs sont les purs produits, porteurs d'une logique "technocratique" de traitement des dossiers que seule la présence de nombreux conseillers autour du ministre, porteurs d'une contre-expertise et d'un regard plus politique sur les affaires, serait à même de contrebalancer. Donnant ainsi plus de marges de manœuvre au ministre-décideur. Dès lors, la réaction de la très politique Cécile Duflot ne surprend guère, dans deux tweets du 19 mai : "Pour info, la limitation des membres de cab, ça signifie en fait que le ministre perd de sa capacité politique d'impulsion et de suivi" ; "en résumé ça pousse à transformer les ministres en poupées à inaugurer et signer des parapheurs. La machine techno tourne toute seule"...

"L'enjeu majeur est de savoir comment, par qui, et sur quels critères, vont être désignés, ou confirmés, les directeurs."

À quel nouveau type de gouvernance cette nouvelle configuration peut-elle aboutir ?

Nos nouveaux ministres, dont les cabinets réduits ne pourront plus suivre l'activité de tout le ministère, vont donc travailler en étroite collaboration avec les directeurs de leur administration centrale, constitués en une sorte de "comité de direction", comme dans les grands établissements publics, voire dans les grandes entreprises. Aussi l'enjeu majeur est-il de savoir comment, par qui, et sur quels critères vont être désignés, ou confirmés, ces directeurs "nouvelle manière", membres d'une sorte d'"équipe de direction" entourant les ministres. À la question du "comment", il a déjà été répondu : très vite ! Autrement dit, avant l'élection du bureau de la nouvelle Assemblée nationale et la reprise du travail législatif.

Or cette rapidité d'exécution de la manœuvre donne un fort pronostic de réponse à la question : "Par qui ?". En effet, sont-ce des ministres nouveaux venus qui vont choisir les directeurs ? Non. Ce sont pour l'essentiel l'Élysée et Matignon. Tel est déjà l'usage bien établi : les nominations de directeurs sont une alchimie qui fait intervenir le ministre et son directeur de cabinet, Matignon et, à l'Élysée, le directeur de cabinet, qui a la haute main sur les nominations en Conseil des ministres.

C'est-à-dire ?

Le choix pour le poste de directeur de cabinet à l'Élysée d'un préfet de région au bord de la retraite, Patrice Strzoda, 64 ans, qui connaît les strates de la haute fonction publique dans leur profondeur générationnelle, n'est pas anodin à cet égard. Sous les mandats présidentiels précédents, comme les directeurs faisaient l'objet d'un renouvellement progressif, il était loisible à des ministres familiarisés avec leur secteur d'être force de proposition des successeurs, parfois choisis parmi leurs proches dans le cas classique du conseiller sectoriel de cabinet qui, après avoir supervisé un directeur et sa direction pendant un an, finissait par obtenir sa place, qu'il guignait.

Dans les semaines à venir, les ministres, de Nicolas Hulot à Richard Ferrand, risquent de se trouver bien dépourvus de noms pertinents à fournir, hormis dans de rares cas, tel le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, ancien recteur et directeur au ministère, dont il connaît personnellement les cadres, ou Gérard Collomb [*le maire de Lyon, nommé ministre de l'Intérieur, ndlr*], qui a expérimenté assez de préfets à Lyon pour avoir plusieurs noms à proposer pour les directions du ministère de l'Intérieur. Mais au reste, même un poids lourd tel François Bayrou, qui n'a pas eu de responsabilités dans le domaine de la justice, n'a sans doute pas une équipe toute prête de magistrats à nommer aux postes clés de la Chancellerie, et pèsera bien moins qu'il aurait pu le faire sur des nominations différées dans le temps.

Voyez-vous l'ambition de l'Élysée d'avoir entièrement la main sur ces nominations ?

Il est certain qu'Emmanuel Macron lui-même, haut fonctionnaire issu du "sérail" des cabinets et de Bercy, a de longues listes de "directorables" en tête, dont les noms s'imposeront "tout naturellement" faute de contre-

propositions. C'est bien de façon "descendante", depuis l'Élysée, et Matignon dans une mesure encore incertaine, que seront confirmés ou remplacés les directeurs appelés à serrer de si près les ministres pour copiloter les grandes réformes du début du quinquennat. Or, en cas de tiraillements et de tensions entre le "Château" et les ministres divers et variés de ce gouvernement bigarré, à qui ira la loyauté des directeurs ? Au Président qui les a (re-)nommés ou à des ministres à qui ils ne doivent pas grand-chose ? La réponse est dans la question...

“La « politisation fonctionnelle » de la haute administration française tendra à s'accroître.”

Dès lors, sur quels critères ces directeurs seront-ils retenus ?

La compétence des intéressés et leur adéquation profil-poste, certes. En sus, être connu personnellement du Prince, comme en tout temps et en tout régime, sera un atout décisif. Mais au reste ? Les orientations politiques des intéressés (pour autant qu'elles soient publiques) ne devraient pas être essentielles, dans un pays qui n'a jamais considéré l'encartement partisan comme un critère de nomination dans les hauts emplois, les effets réseaux comptant bien davantage, *a fortiori* dans le contexte actuel de convergence des centres. En revanche, comme pour les nominations au gouvernement, la précocité du rapprochement des intéressés avec En marche ! devrait être récompensée. Enfin, il y a fort à parier que l'un des critères décisifs d'octroi d'un emploi dirigeant soit l'appréciation portée par l'Élysée sur le degré de loyauté à attendre de telle personne. Loyauté s'entend ici dans un sens très post-bureaucratique, non pas comme le classique devoir d'obéissance neutre, dans le respect du droit, du fonctionnaire wébérien, mais comme un impératif d'engagement total – ce que le management à l'anglo-saxonne appelle *strong commitment* – de la personne même du cadre dirigeant au service de la réussite des projets de politique publique lancés par le nouveau pouvoir.

Peut-on redouter une politisation de la haute fonction publique ?

La "politisation fonctionnelle" de la haute administration française tendra à s'accroître. Le phénomène n'est ni neuf ni français (sa première analyse étant due à des sociologues allemands dans les années 1980-1990). Il se distingue de la traditionnelle politisation en forme de patronage partisan sur les nominations (distribution de places aux copains) en ce qu'il s'agit d'une sélection darwinienne des cadres dirigeants les plus aptes (*the best and the brightest*) à faire réussir des réformes conçues "en mode projet". Il en résultera une très étroite association de ces directeurs avec les ministres dans le travail proprement politique de pilotage stratégique des réformes, en une forme d'"osmose" qui existe déjà depuis une vingtaine d'années à Bercy entre ministres, cabinets et grandes directions stratégiques (Trésor, Budget). Emmanuel Macron l'y a expérimentée comme ministre et tout semble se passer comme s'il entendait la diffuser à tout l'appareil central de l'État. Cette osmose, telle qu'observée à Bercy et dans les grands ministères régaliens lors de l'expérience juppéiste de cabinets à étiage minimal de 1995-1997, conduit par ruissellement les directeurs adjoints et sous-directeurs à avoir un rôle très actif et plus complexe d'intégration des dimensions techniques, juridiques, politiques et communicationnelles des dossiers, voire à rédiger eux-mêmes les discours que l'on "fait dire" aux ministres ensuite. Une telle "soudure fonctionnelle" entre dirigeants politiques et hauts fonctionnaires, dans laquelle on ne sait plus qui inspire qui et qui contrôle qui, est moins une rupture, à y bien regarder, que l'accélération d'une tendance de fond à l'œuvre depuis les origines de la Ve République.

Cela vous étonne-t-il que quelqu'un comme Emmanuel Macron soit à l'origine de cette accélération ?

Non, le grand alchimiste de cette osmose politico-administrative est un Président lui-même haut fonctionnaire et dont la trajectoire météorique réalise le fantasme secret de tout énarque, celui d'accéder au pouvoir gouvernemental sans avoir à payer au préalable le prix de corrompre son âme, de se salir les mains, de se transformer en vulgaire politicien qui met vingt ans de campagnes, de promesses et de reniements à atteindre le sommet du "système", comme disait de Gaulle, ce grand promoteur des "ministres-fonctionnaires". Emmanuel Macron marchant une fois encore dans les pas du Général ?

Propos recueillis par Bruno Botella

Fonction publique : le débat enfle au sein du gouvernement

Par Pierre LABERRONDO

Alors que le rattachement du portefeuille de la fonction publique à Bercy fait polémique depuis la formation du gouvernement, la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, ancienne titulaire du poste, a conseillé au Président de mettre en débat la suppression de 120 000 postes promise pendant sa campagne.

Tensions sur la ligne au sein de la gauche gouvernementale ? La ministre PRG des Outre-mer, Annick Girardin, a émis publiquement des réserves, le 20 mai, sur la stratégie du Président Emmanuel Macron en matière de fonction publique, portefeuille qu'elle dirigeait durant la dernière année du quinquennat de François Hollande.

“Est-ce que vous pensez qu'il faut supprimer 120 000 postes de fonctionnaires comme l'a dit Emmanuel Macron pendant sa campagne ?” l'a interrogée un journaliste de France Info. *“Vous savez bien que non, lui a rétorqué sans barguigner la ministre Girardin, la seule de l'équipe Hollande avec Jean-Yves Le Drian à avoir été repêchée par le nouveau Président. Je l'ai dit à Emmanuel Macron candidat : on ne parle pas en termes de nombre et de chiffres. On parle sur demain, quels sont les services publics dont on a besoin. (...) Je dis au président de la République ici, comme je le dirais avec lui, qu'on pourra en débattre : il faut des assises du service public. (...) Je suis contre le fait que l'on annonce d'emblée un nombre, un chiffre, de suppression (de postes) de fonctionnaires”,* a poursuivi l'élue de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui ne souhaitait pas entrer, dans un premier temps, au sein du gouvernement d'Édouard Philippe, avant que le Président Macron n'insiste.

Un ministère qui fait polémique

Cette polémique sur les objectifs survient alors que la formation du gouvernement le 17 mai et la nomination d'une personnalité issue de la droite, Gérald Darmanin, à la tête d'un ministère de l'Action et des Comptes publics (avec dans son escarcelle le budget, la fonction publique et la réforme de l'État) a beaucoup crispé le petit monde de la fonction publique.

Si l'arrimage à Bercy n'est pas inédit – Nicolas Sarkozy avait nommé en mai 2007 Éric Woerth ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique –, la disparition du libellé “Fonction publique” des intitulés ministériels a en revanche constitué une première et une petite transgression supplémentaire, que les syndicats et l'ancienne ministre Marylise Lebranchu n'ont pas manqué de dénoncer, n'y voyant que la démonstration d'une vision comptable.

À ce propos, Annick Girardin a plutôt relativisé la situation : *“Un ministère dédié aux fonctionnaires était une chose dont je souhaitais la réalisation. En même temps, j'ai toujours pensé que le ministère de la Fonction publique, seul, ne pesait pas assez dans les arbitrages et qu'il fallait aussi faire la réforme de l'État.”*

Mais la ministre Girardin a poussé l'argumentation un peu plus loin, en procédant à une quasi-annonce. *“En même temps, il reste encore des secrétaires d'État à nommer. Je crois*

qu'on a ce gouvernement qui va passer la période des législatives et qui sera renforcé par un certain nombre de secrétaires d'État. Et c'est là où, pour moi, c'est intéressant. Comment je peux, au sein de ce gouvernement, dire quels sont pour moi les manques, quelles sont pour moi les orientations sur lesquelles on peut débattre.” Un sujet sensible alors que le Président Macron a jusqu'ici globalement tenu sa promesse d'un gouvernement resserré, une idée plutôt populaire dans l'opinion...

Test pour la communication gouvernementale

Annick Girardin ne l'a pas dit, mais elle avait peut-être en tête l'expérience du quinquennat Sarkozy qui avait vu, dès les législatives de juin 2007, la nomination d'un secrétaire d'État spécifiquement dédié à la Fonction publique et placé auprès d'Éric Woerth, afin notamment de porter l'agenda social.

Au fil de ce quinquennat 2007-2012, le positionnement de ce portefeuille a évolué avec un rattachement bref au ministère du Travail en 2010, puis à nouveau à Bercy en 2010-2011, avant de redevenir un ministère de plein exercice la dernière année. Sous ce même quinquennat, près de 150 000 postes avaient été supprimés dans la fonction publique de l'État. Emmanuel Macron propose, lui, d'en supprimer 50 000 à l'État et 70 000 dans les collectivités, sur lesquelles le gouvernement a peu de prise en la matière.

Sur la forme, la liberté de ton de la ministre Girardin – à propos d'un domaine de compétence qui n'est plus le sien – constitue un premier test pour le gouvernement. Adeptes d'une communication verrouillée, le Président Macron ne cesse de marteler qu'il souhaite plus de débat politique dans l'enceinte du gouvernement, à condition que le message reste uniforme à l'extérieur. *“Il y a une volonté d'organiser la communication, de ne pas nourrir un bavardage permanent”*, a plaidé le 21 mai le Premier ministre, Édouard Philippe, dans *Le Journal du dimanche*. *Dans la phase préparatoire d'un projet, personne n'a vocation à exposer sur la place publique des positions qui ne sont pas arbitrées.*”

Le rattachement à Bercy, une erreur selon Philippe Laurent (CSFPT)

La suppression du ministère de la Fonction publique *“est une erreur”* qu'il faut *“corriger”*, a estimé, le 19 mai, le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), Philippe Laurent, maire divers droite de Sceaux (Hauts-de-Seine). *“C'est, sinon une faute, au moins une erreur. Rattacher la fonction publique aux comptes publics, ça veut dire que l'on considère les 5,4 millions de fonctionnaires comme une dépense. Il faut corriger cela, ça peut être corrigé”*, a déclaré à l'AFP Philippe Laurent, également secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF).

“Ça aurait été faire preuve d'un vrai réformisme que de la rattacher au ministère du Travail parce qu'on a, dans la fonction publique, de vrais sujets en matière de dialogue social, de management, d'organisation, qui sont au moins aussi importants que les questions du statut”, a-t-il ajouté. Philippe Laurent estime à cet égard que Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, qui pilotera à la fois les comptes publics (budget) et sociaux (comptes de la Sécu), ainsi que la fonction publique et la réforme de l'État, *“ne pourra pas”* être *“l'interlocuteur politique”* dont ont besoin les fonctionnaires, en raison de l'étendue de ses prérogatives. *“Cher Philippe Laurent, je suis toujours disponible pour la fonction publique. Rendez-vous au Ministère en début de semaine ?”* a répondu vendredi 19 mai le ministre Darmanin sur Twitter.

Le ministre recevra par ailleurs successivement les 9 organisations syndicales de la fonction publique dès mardi 23 mai, a-t-on appris lundi de sources concordantes. *“Le ministre les recevra dès demain, jour où le président de la République reçoit les organisations syndicales au niveau national, et ce jusqu'au mardi suivant probablement, à l'hôtel de Cassini [près de Matignon, ndlr], l'ancien ministère de la Fonction publique”*, ont précisé à l'AFP les services

de Gérald Darmanin. C'est la CGT, premier syndicat représentatif chez les fonctionnaires, qui ouvrira la série de rencontres bilatérales dès 9 heures, selon son porte-parole, Jean-Marc Canon. Suivront la CFDT (deuxième) à 11 heures, puis FO (troisième) à 14 heures, avant la FSU (cinquième, mais premier chez les enseignants) à 15 h 30, a-t-on appris auprès de leurs représentants respectifs.

La notice du député Dosière pour moraliser la vie politique

Le député socialiste de l'Aisne en appelle à un "choc politique" dans une proposition de loi constitutionnelle de moralisation de la vie politique, rendue publique le 22 mai.

Certes il y a eu des avancées – en particulier sous la Présidence de François Hollande –, René Dosière ne le nie pas. Mais le député ne s'en satisfait pas non plus. Il livre donc, le 22 mai, une proposition de loi dont l'ambition est d'être exhaustive, cette fois.

"Les progrès réalisés ne sont ni perçus ni compris par la majorité des citoyens car ils sont disséminés dans divers textes, ce qui limite leur visibilité", explique René Dosière dans un exposé des motifs long de 9 pages.

En outre, *"certains domaines n'ont pas été approfondis, malgré les alertes et les recommandations"*, pointe le député socialiste. Ainsi en est-il du financement public des partis politiques, qui permet encore *"de nombreuses dérives"*, liées au fait qu'il n'existe aucun contrôle sur l'utilisation de l'argent public, lequel correspond aujourd'hui à 50 % des ressources totales des partis.

Une grande loi, 12 objectifs

Le député de l'Aisne regrette donc que *"dans ces conditions, tout manquement individuel renforce la défiance des citoyens envers les élus, alors même que ce sont la transparence accrue et l'indépendance – nouvelle – des magistrats qui ont permis de le mettre en évidence"*.

C'est d'un *"choc politique"* dont le pays a besoin pour que les citoyens retrouvent confiance dans leurs élus. Un choc qui constitue *"une contribution parlementaire à la mise en œuvre de l'engagement présidentiel"* d'une grande loi de moralisation de la vie politique.

Pour René Dosière, il faut se fixer 12 objectifs :

- **Faire la chasse aux micropartis** grâce à un meilleur encadrement du financement public de la vie politique, en conditionnant le financement public aux partis et groupements satisfaisant à trois conditions : avoir un objet politique, rassembler des militants et soutenir des candidats aux élections locales et nationales
- **Rendre obligatoire le casier judiciaire vierge** en cas de candidature, ainsi qu'un quitus fiscal
- **Empêcher la création de "fiefs" locaux** en limitant le cumul des mandats dans le temps (trois mandats parlementaires successifs maximum et deux fonctions exécutives successives dans une même collectivité)

- **Abaisser à 5 600 euros le plafond des indemnités d'un élu** pour empêcher qu'un élu qui continue de siéger dans les conseils départementaux ou régionaux ne perçoivent une indemnité locale supplémentaire
- **Ne plus pouvoir poursuivre des activités de conseil** lorsqu'on est parlementaire
- **Supprimer la réserve parlementaire**, qui permet aux élus de subventionner des associations ou collectivités grâce à une enveloppe de fonds publics
- **Étendre au conjoint l'obligation de présenter une situation patrimoniale** et une déclaration d'intérêts et d'activités
- **Baisser de 40 % la rémunération des anciens présidents de la République** et mettre fin à leur présence de droit et à vie parmi les membres du Conseil constitutionnel
- **Interdire les emplois familiaux** au Parlement et dans les cabinets et groupes politiques des collectivités locales
- **Interdire à un ministre de cumuler** sa fonction avec un mandat électif local
- **Inscrire dans le règlement de l'Assemblée nationale** que les fonctions de déontologue sont exercées à plein temps
- **Rendre passibles de la Cour des comptes** les membres du gouvernement et les titulaires de fonctions exécutives locales (ainsi que les membres de leur cabinet), qui bénéficient jusqu'ici d'un régime d'irresponsabilité financière.

La réforme proposée par René Dosière se décline en 4 volets : une proposition de loi constitutionnelle, une proposition de loi ordinaire, une proposition de loi organique et une proposition de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale. De quoi nourrir la discussion en attendant la réforme qu'Emmanuel Macron a promis d'engager d'ici les élections législatives des 11 et 18 juin.

Soazig Le Nevé

Emmanuel Macron lance la concertation sur la réforme du code du travail en recevant aujourd'hui à l'Élysée les représentants

des organisations syndicales et patronales. Il n'a jamais caché son intention d'aller vite et de recourir aux ordonnances pour faire passer

la réforme avant le mois de septembre. Il devra aussi donner des gages aux syndicats pour qu'ils acceptent l'idée de « flexisécurité ».

Emmanuel Macron lance ses réformes sociales

— Le chef de l'État reçoit aujourd'hui à l'Élysée les représentants des organisations syndicales et patronales.

— Décidé à avancer rapidement sur la réforme du code du travail, l'exécutif entend procéder par ordonnances durant l'été.

Cette fois, c'est parti. Après avoir beaucoup parlé durant la campagne de la nécessité de réformer le marché du travail, Emmanuel Macron passe aujourd'hui aux travaux pratiques. Le chef de l'État doit recevoir au fil de la journée les organisations syndicales et patronales, sonnant le début du processus de révision du code du travail.

Cette prise de contact entre les syndicats et le nouveau président intervient dans un contexte compliqué. Durant la campagne, le chef de l'État a en effet clairement annoncé son intention de modifier dès l'été, et par ordonnances, trois points clés de la législation sociale: le champ de la négociation d'entreprise, le plafonnement des indemnités prud'homales et la fusion des instances représentatives.

Du côté du Medef, cette procédure accélérée voulue par l'exécutif ne soulève que l'enthousiasme. « Le débat a assez duré », a ainsi lancé hier Thibault Lanzade, vice-président de l'organisation patronale. Les syndicats, en revanche, affichent leurs inquiétudes voire leur franche opposition. Tous redoutent

Dans le triptyque annoncé, c'est l'ordonnance sur les indemnités prud'homales qui cristallise les oppositions.

que la procédure des ordonnances ne vire au passage en force.

Les organisations syndicales refusent que la consultation préalable, prévue par la loi Larcher de 2007, ne soit qu'un alibi avant la présentation d'un texte déjà ficelé, sans aucune marge de négociation. « Si les ordonnances visent seulement à reprendre les exigences du patronat, cela peut se faire vite mais ce n'est évidemment pas acceptable. Un travail sérieux nécessite du temps, on ne réécrit pas le code du travail en deux mois », s'alarme Philippe Louis, le président de la CFDT.

Tout en assurant que les ordonnances n'empêcheront nullement la tenue d'une phase préliminaire de concertation, le gouvernement ne cesse en effet de marteler sa volonté d'agir vite. Quitte à imposer un calendrier très contraint. « Emmanuel Macron a entendu la colère des Français. Il sait aussi l'urgence de la transformation du pays », a ainsi réaffirmé le premier ministre, Édouard Philippe, dans le *Journal du dimanche*.

Fort de la légitimité de son élection, le chef de l'État entend mettre en œuvre son projet sans tarder. « Les organisations syndicales ont bien compris que si le gouvernement insiste tant sur l'urgence, c'est justement pour limiter la concertation. On retrouve là la vieille idée que les partenaires sociaux sont des freins à l'action et que l'État sait tout mieux que tout le monde », déplore Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), un organisme lié aux syndicats.

En bousculant les organisations syndicales, Emmanuel Macron rompt avec les pratiques précédentes. « François Hollande avait réuni au début de son man-



dat l'ensemble des partenaires sociaux pour leur demander ce sur quoi il était possible d'avancer. Emmanuel Macron, lui, impose ses priorités et son tempo. Forcément, ça secoue », constate Guy Groux, politologue spécialiste du monde syndical.

Au-delà du débat sur la procédure, c'est évidemment la nature des projets de l'exécutif qui nourrit l'ire des syndicats. Les trois or-

donnances comportent en effet des mesures défendues par le patronat. La première permettrait d'étendre les sujets sur lesquels un accord d'entreprise peut être négocié. La deuxième prévoit de fixer un plancher et surtout un plafond contraignant pour les indemnités prud'homales. La troisième entend fusionner les différentes instances représentatives, comité d'entreprise, CHSCT ou délégués du personnel.

Sur le fond, tous les syndicats ne sont pas hostiles à des changements. À condition qu'ils s'accompagnent de garde-fous précis. « Négocier dans les entreprises, ça peut être utile. Mais il n'est pas question d'accepter qu'on puisse par exemple déroger au salaire minimum », prévient Philippe Louis, le patron de la CFDT.

Dans le triptyque annoncé, c'est l'ordonnance sur les indemnités prud'homales qui cristallise les oppositions. Y compris du côté des syndicats les plus tempérés. La CFDT s'était d'ailleurs fortement mobilisée, avec les autres confédérations, contre la précédente tentative d'introduire un tel plafonnement lors de la loi El Khomri. Le retrait de cette ●●●

repères

La France doit « améliorer l'accès au marché du travail »

La Commission européenne a publié hier ses recommandations de politique économique pour chacun des États membres de l'UE.

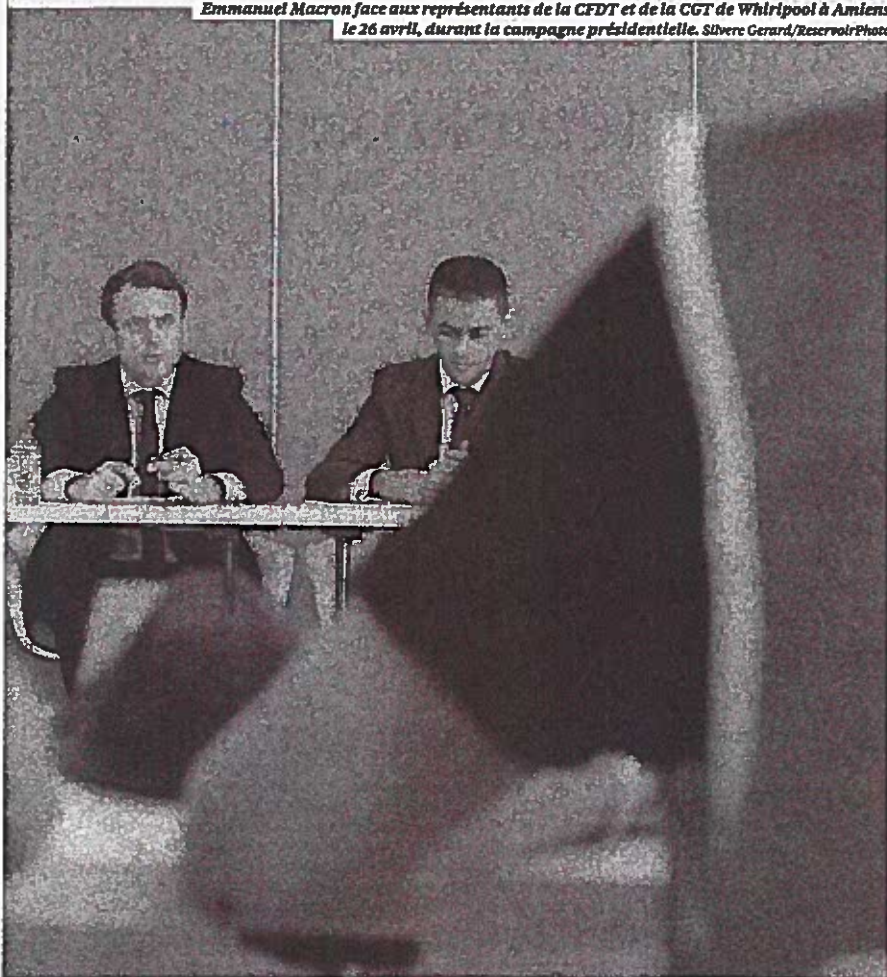
L'une de celles adressées à la France consiste à poursuivre la réforme du marché du travail entamée par la loi El Khomri de 2016. Il s'agit d'« améliorer l'accès au marché du travail pour les chômeurs, notamment les moins qualifiés et les migrants, y compris en révisant le système

de formation initiale et continue ». L'exécutif européen reconnaît que le chômage a baissé, mais il est encore au-dessus de la moyenne de la zone euro.

La Commission préconise en outre de « s'assurer que les augmentations du salaire minimum ne soient pas un obstacle à aux créations d'emploi et à la compétitivité ».

Autres recommandations. « Consolider les mesures de réduction du coût du travail », sans impact budgétaire, et prendre des mesures supplémentaires « pour mettre en œuvre la baisse planifiée de l'impôt sur les sociétés ».

Emmanuel Macron face aux représentants de la CFDT et de la CGT de Whirlpool à Amiens le 26 avril, durant la campagne présidentielle. Silvere Gerard/ReservoirPhoto



... mesure avait même été une exigence – satisfaite – de l'organisation de Laurent Berger comme prix de son soutien à la précédente réforme du code du travail.

Les péripéties de la loi El Khomri restent évidemment présentes dans l'esprit de tous les acteurs de cette nouvelle ère politique. « Toute la stratégie du gouvernement va être de plaider qu'il faut regarder la photo d'une façon plus globale. Il va devoir convaincre qu'en élargissant l'horizon au-delà de ces premières ordonnances, un équilibre va apparaître. Certes, les entreprises seront gagnantes, parce que c'est nécessaire pour créer de l'emploi. Mais les salariés bénéficieront eux aussi de droits nouveaux », analyse le politologue Guy Groux.

Durant sa campagne, Emmanuel Macron avait en effet beaucoup insisté sur l'idée de conjuguer les facilités accordées aux entreprises et les protections octroyées aux salariés, sur le modèle de la « flexisécurité » des pays nordiques. C'est d'ailleurs faute d'avoir trouvé le bon dosage en la matière que la loi El Khomri a fini dénaturée, estime un proche conseiller du chef de

Certaines dispositions encore peu précisées pourraient permettre au nouveau président de trouver une écoute attentive chez ses interlocuteurs syndicaux.

l'État: « Comme on n'a pas créé de nouveaux droits pour les salariés, on a été obligé de reculer sur le volet flexibilité. Donc la loi est au final en deçà de ce dont aurait besoin le marché du travail. »

Dans son programme incontestablement plutôt « pro business », le candidat Emmanuel Macron avait pris soin de ne pas se contenter de réformes favorables aux entreprises. Il prévoyait également d'autres mesures plus douces aux oreilles syndicales, comme le renforcement des crédits alloués à la formation ou la création d'un « chèque syndical » financé par l'employeur.

De même, certaines dispositions encore peu précisées pourraient permettre au nouveau président de trouver une écoute attentive chez ses interlocuteurs syndicaux. La CFDT, notamment, a ainsi fait du maintien du compte pénibilité une « ligne rouge » qu'elle ne veut pas voir franchie. Sous la pression du Medef qui le juge inapplicable, Emmanuel Macron a prévu de le remodeler. L'avenir de ce dispositif auquel sont très attachés les syndicats pourrait donc ouvrir un espace de discussion.

Emmanuel Macron pourrait également remettre sur le tapis la question de la taxation des contrats courts. L'idée, populaire chez les syndicats mais combattue par le Medef, figure bien dans son programme, même si elle reste fort peu mise en avant. Là encore, cela pourrait nourrir les débats avec les partenaires sociaux. « En s'engageant pour la nationalisation de l'assurance-chômage, Emmanuel Macron se donne les moyens d'y imposer ses vues, souligne Guy Groux. L'Unedec pourrait alors devenir son outil pour faire émerger des droits nouveaux au bénéfice des salariés. » Mathieu Castagnet

Un chantier prioritaire pour le nouveau président

— Emmanuel Macron, qui a fait de la réforme du code du travail un chantier prioritaire de son quinquennat, a décidé de s'impliquer personnellement et d'aller vite pour tenter de désamorcer la contestation.

Emmanuel Macron n'a pas perdu de temps. À peine son premier ministre choisi et son gouvernement en place, il a décidé de donner lui-même dès cette semaine le top départ de la concertation sur la réforme du code du travail. Le président de la République, qui recevra aujourd'hui à l'Élysée l'ensemble des organisations syndicales et patronales au cours de rencontres bilatérales, n'hésite donc pas à s'impliquer directement dans cette réforme qui s'annonce sans doute comme la plus délicate de son quinquennat.

Le chef de l'État, qui a théorisé le retour à une présidence jupitérienne, a prévenu qu'il ne souhaitait pas « intervenir sur tout et partout », mais il a également défini six chantiers jugés prioritaires, dont celui du travail, pour lesquels il demande un engagement total du gouvernement et des parlementaires qui constitueront la future majorité présidentielle. « Il est de tradition que le président de la République, quand il prend ses fonctions, reçoive très rapidement les partenaires sociaux. Dans la mesure où la réforme du code du travail est un de ses grands thèmes de campagne, il y a une certaine logique à ce qu'il lance lui-même les consultations et donne le cadrage de départ. C'est une des prérogatives du chef de l'État », explique le spécialiste de droit constitutionnel Didier Maus.

Pour les observateurs des relations sociales, il n'y a pas de doute que ce dossier sera directement piloté par l'Élysée. « La nomination de Muriel Pénicaud au ministère du travail, qui est une bonne technique mais pas une routarde de la politique, semble le confirmer », souligne Bernard Vivier, directeur de l'Institut du travail. Lorsqu'il était ministre de l'économie, Emmanuel Macron avait vivement déploré que la loi travail ait été dénaturée par les compromis successifs passés avec les syndicats. « Le sujet est tellement sensible et lui tient tellement à cœur qu'il ne le laissera pas s'affadir entre les mains d'une ministre inexpérimentée », estime un expert.

C'est d'ailleurs ce qui préoccupe les syndicats, qui redoutent qu'Emmanuel Macron soit tenté de passer en force en misant sur l'été pour

éviter une mobilisation. Il entend profiter de son score confortable au second tour de la présidentielle et de ce que son projet était clairement annoncé pendant la campagne pour imposer la légitimité de la réforme. Le nouveau président n'a donc jamais caché son intention d'aller vite et de recourir aux ordonnances pour faire passer la réforme avant le mois de septembre. « La réforme du code du travail a été bien pensée. Nous allons désormais la discuter pour l'enrichir et l'expliquer, a détaillé le premier ministre Édouard Philippe dans *Le Journal du dimanche*. On ne s'engagera pas dans une réforme aussi puissante sans une phase de discussion avec les partenaires sociaux et le Parlement. Mais une fois que la discussion aura eu lieu, il faudra aller vite. On ne peut pas attendre deux ans pour achever cet exercice. »

« Le sujet est tellement sensible et lui tient tellement à cœur qu'il ne le laissera pas s'affadir entre les mains d'une ministre inexpérimentée. »

Après une phase de consultation et le vote de la loi d'habilitation à légiférer par ordonnances lors d'une session extraordinaire du Parlement au mois de juillet, les ordonnances pourraient être publiées dès le mois d'août. « Édouard Balladur avait fait passer la première grande réforme des retraites par ordonnances en plein mois de juillet sans que personne ne réagisse », rappelle Bernard Vivier. Encore faut-il que le gouvernement réunisse une majorité pour faire voter la loi d'habilitation. Elle constituera un premier test sur sa capacité à réunir des voix de gauche et de droite sur un même texte. « Celle-ci doit être relativement précise sur les objectifs et les principes de la réforme envisagée, le Conseil constitutionnel y veille. Ce ne doit pas être un blanc-seing donné au gouvernement », précise Didier Maus. En revanche, une fois la loi votée, les ordonnances sont prises en conseil des ministres après consultation en Conseil d'État et n'ont plus qu'à être publiées au Journal officiel pour entrer en vigueur. Selon un expert, « personne au sein de l'exécutif n'a envie de rejouer le débat sur la loi El Khomri ». Céline Rouden